

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

CONVOCACTION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 16 février 2018 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Administration générale, Finances

- 1 - Suppression d'un poste d'adjoint au maire
- 2 - Désignation au sein de plusieurs organismes extérieurs

- 3 - Tableau des effectifs - ajustement

Solidarité, Sécurité

- 4 - Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subventions
- 5 - Service Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

Association Beauvais Team Cycliste

Association Espoir d'Enfants - super rêves

Association Société Musicale de Aux Marais et environs

Association pour le Don du Sang

Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse

- 6 - Petite enfance - Convention d'objectifs et de financement 2018 - 2021 «établissement d'Accueil du Jeune Enfant» de la Caisse d'allocations familiales de l'Oise

- 7 - Petite Enfance et Enfance - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

- 8 - Petite Enfance - Modification de la dénomination du Pôle Enfance et Multi-Accueils municipaux

- 9 - Projet Educatif Territorial et Vie Scolaire - lots et gratifications

- 10 - Vie scolaire - périmètres scolaires

Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement

- 11 - Dénomination de voies

- 12 - Foncier - convention de rétrocession de voirie - opération en accession sociale portée par la SA HLM du Beauvaisis

Avenant n°1

- 13 - Adhésion au réseau Idéal Connaissances - Communauté Espaces verts

- 14 - Demande de subventions Conseil Départemental de l'Oise (aménagement Cours Scellier)

Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie

- 15 - Patrimoine - droit de préemption urbain - local commercial cadastré section ZA n°s 278 et 503 - Bar Tabac PMU du quartier Argentine

Sport

- 16 - Sport - Adhésion à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (A.N.D.E.S.)

- 17 - Sport - Éducation sportive - Dispositif d'aide financière à destination des associations sportives intervenant sur le temps scolaire

- 18 - Sport - Subvention - Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives

- 19 - Sport - Équipements sportifs - Création d'un syndicat intercommunal à vocation unique entre la Ville de Beauvais et la commune de Saint-Martin-le-Noëud pour la réalisation et la gestion d'un terrain de sport en pelouse synthétique

Culture

- 20 - Archéologie préventive - prise en charge globale de diagnostics

- 21 - ASCA - Signature de conventions & attribution de subvention pour l'année 2018

- 22 - Convention de partenariat entre l'Ecole d'Art du Beauvaisis (EAB) et le Quadrilatère

- 23 - Le Quadrilatère - Demandes de subventions 2018

Délégation donnée au Maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 9 février 2018

MME LE MAIRE : Bonsoir à tous, je vous propose de commencer ce Conseil Municipal, je vais demander à Elodie BAPTISTE si elle veut bien être secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Nous retiendrons Elodie BAPTISTE comme secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Le 16/02/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS : Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur MIRON, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur SAULNIER, Madame BERTOIS, Madame DJENADI, Madame HERBANNE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame TRAORE.

ABSENTS : Monsieur NEKKAR, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT, Monsieur LY.

POUVOIRS : Madame Françoise BRAMARD à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur Charles LOCQUET à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Anne GEFFROY, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Franck PIA, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Caroline CAYEUX.

Date d'affichage	23 février 2018
Date de la convocation	9 février 2108
Nombre de présents	36
Nombre de votants	41

MME LE MAIRE : Je vous propose, avant de passer à l'ordre du jour, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2017. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Il est adopté à l'unanimité ; celui du 21 décembre 2017 : pas de questions non plus ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons au premier point à l'ordre du jour.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-10

(RAPPORT RÉF 2018-10)

Suppression d'un poste d'adjoint au maire

Madame Caroline CAYEUX, Maire

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Beauvais un effectif maximum de 13 adjoints.

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé contre le maintien de Madame Bramard dans ses fonctions d'adjointe au maire.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de porter à 12 le nombre de postes d'adjoints.

La commission «Administration générale, Finances», réunie le 7 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-27

(RAPPORT RÉF 2018-27)

Désignation au sein de plusieurs organismes extérieurs

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Suite à la réorganisation des attributions déléguées par Madame le Maire, il convient d'actualiser la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes suivants :

- Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Beauvais
- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Beauvais
- Centre Opérationnel Départemental « pandémie grippale »
- Groupement régional de santé publique
- Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleuses

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant au sein de ces différents organismes.

La commission «Administration générale, Finances», réunie le 7 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné Madame Charlotte COLIGNON au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Beauvais et du Groupement régional de santé publique ; Madame Corinne CORILLON au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Beauvais ; Madame Nathalie BERTOIS au sein du Centre Opérationnel Départemental « pandémie grippale » et du Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleuses.

Le 16/02/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS : Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLON, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur MIRON, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Monsieur SAULNIER, Madame BERTOIS, Madame DJENADI, Madame HERBANNE, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame TRAORE.

ABSENTS : Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.

POUVOIRS : Madame Françoise BRAMARD à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur Charles LOCQUET à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Anne GEFFROY, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Franck PIA, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Caroline CAYEUX.

Date d'affichage	23 février 2018
Date de la convocation	9 février 2108
Nombre de présents	38
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-13

(RAPPORT RÉF 2018-13)

Tableau des effectifs - ajustement

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Il vous est proposé un ajustement du tableau des effectifs par la création de 12 postes. Ces créations s'inscrivent pour une part dans le cadre de remplacements ou d'évolution de carrière. Une seconde partie vise la création ex-nihilo de nouveaux postes.

1. Les créations dans le cadre de remplacements ou évolutions de carrière

Service	Postes créés à temps complet	Motif
Eau	1 Technicien territorial	Remplacement d'un agent suite à mobilité externe
Garage	1 Adjoint technique	Remplacement d'un agent parti à la retraite
Espaces publics Signalisation-domaine public	1 Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Consolidation des effectifs du service signalisation (actuellement ½ poste)
Parcs et jardins	1 Adjoint technique	Remplacement d'un agent parti à la retraite
Enfance jeunesse	2 Adjoints d'animation principal de 2 ^e classe	Réussite concours de 2 agents
Fêtes	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	Remplacement d'un agent parti à la retraite

2. Les créations ex-nihilo

Les enjeux liés à la redynamisation du centre-ville nécessitent un accompagnement quotidien des commerçants. C'est pourquoi, dans le cadre du projet « Cœur de Ville », il est proposé la création d'un poste, à temps complet, de manager centre-ville.

Une fiche de poste est jointe en annexe.

Ce poste pourrait être pourvu soit par un fonctionnaire expérimenté dans le domaine (catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs), soit en cas de recrutement infructueux par un agent contractuel sur un emploi hiérarchique de catégorie B compte tenu de la spécificité des missions qui n'entrent pas véritablement dans l'un des cadres d'emplois de la fonction territoriale. Ainsi, l'agent contractuel pourrait être recruté conformément à l'article 3.3 1° de la loi du 26 janvier 1984 (absence de cadre d'emplois) et rémunéré par correspondance avec le cadre d'emplois de rédacteurs et le régime indemnitaire y afférent.

Pour renforcer les missions de police de proximité, il est proposé la création de quatre postes de policiers municipaux à temps complet. Ces quatre postes ont vocation à être pourvus par des agents titulaires d'un grade du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés au 1er mars 2018.

La commission «Administration générale, Finances», réunie le 7 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7756

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

3 – TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT

MME LE MAIRE : Comme d'habitude, il est proposé en fonction des avancements de carrière, de mobilités externes, de départs à la retraite, d'ajuster le tableau des effectifs.

Par contre, en plus, en raison des enjeux liés à la redynamisation du centre-ville, il vous est proposé la création d'un poste à temps complet de manager de centre-ville.

Deuxièmement, pour renforcer les missions de police de proximité, il vous est proposé la création de 4 postes de policiers municipaux à temps complet.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Monsieur RAHOUI.

M. RAHOUI : J'aurais des questions, et en préalable je souhaiterais intervenir principalement par rapport au recrutement proposé au sein de la police municipale. C'est une délibération qui vise à proposer le recrutement de 4 policiers supplémentaires et je pense qu'elle intervient en réaction aux faits d'insécurité auxquels les Beauvaisiens sont exposés de manière inadmissible depuis trop longtemps. Les faits sont de plus en plus nombreux, et à chaque fois ils sont aussi plus impressionnants. Cette situation nous inquiète, et le climat de la ville n'est plus rassurant. Fusillade au quartier Argentine en avril dernier ; trafic de stupéfiants aux quatre coins de la ville ; agression de conducteur et caillassage de bus ; drames routiers en série occasionnés par des conducteurs incontrôlés ; incendie criminel ; bagarres de rue opposant des bandes notamment venues de Méru. Je pourrais aussi parler de la personne poignardée en plein après-midi le 1er février dernier, ou des jeunes lycéens passés à tabac près de la gare routière et déclarant sur France 3 Picardie que Beauvais est une ville dans laquelle ils ont peur de venir.

Voici une triste réalité de ce que subissent les Beauvaisiens. On ne compte plus les Unes des journaux, relatant les faits divers de notre ville et allant jusqu'à la fermeture immédiate d'une agence bancaire pour protéger les employés du Crédit Agricole dans un quartier abandonné par la municipalité. J'ose dire que vous avez abandonné ce quartier car je relaie la parole des habitants du quartier Argentine à qui le journal le Parisien a donné la parole le 25 janvier dernier dans un article intitulé « L'appel à l'aide d'Argentine ». Que peut-on lire dans cet article ? Le témoignage d'un habitant qui dit, et je le cite : « Les élus n'ont pas fait le job. Les moyens mis en place sont largement insuffisants, il n'y a eu qu'une politique de saupoudrage et ils pensent que la seule répression va résoudre les problèmes. » Un autre habitant est cité, écoutons-le, « Rien ne va plus, tout le monde nous laisse tomber, la banque c'est le dernier exemple mais avant il y a eu le commissariat de police. Que fait la Mairie ? Pas grand chose. Il suffit de voir comment le quartier est sale, ils ont refait le centre commercial mais c'est pire qu'avant. » Enfin, un autre témoignage fige la situation : « La Mairie a dit qu'on n'aurait pas de commissariat, c'est dommage, ça aurait peut-être calmé les choses. Quand je vois les policiers se faire insulter par des gamins, ou caillassés, je me dis que la situation est grave, les voyous se croient tout permis. » Tout ça, Madame le Maire, c'est du jamais vu dans la ville préfecture de l'Oise. Cette même ville, dans laquelle sont régulièrement démantelés des trafics de drogue. La semaine dernière encore, un trafic de drogue mêlant héroïne, cocaïne et cannabis, a été démantelé dans notre ville. Malheureusement cela devient une habitude, car je me souviens encore de ma stupéfaction lorsque la police a découvert un laboratoire de conditionnement de cocaïne et d'héroïne en plein centre-ville de Beauvais, à quelques pas d'ici d'ailleurs, de la Mairie. Le trafic est devenu la nouvelle carte postale de Beauvais et le procureur de Beauvais disait lui-même en 2016 que notre ville était plus connue pour son trafic que pour sa cathédrale.

M. RAHOUI (SUITE) : Ce soir, vous essayez de réagir en procédant au recrutement de 4 policiers municipaux supplémentaires. Nous pensons que votre réaction est complètement déconnectée de la réalité de ce que subissent les Beauvaisiens. Votre réaction est insuffisante, eu égard à ce qu'il se passe dans la ville et vous ne semblez pas mesurer l'ampleur du problème. Je connais bien Beauvais, j'y suis né et je l'ai vue évoluer. Je connais les Beauvaisiens, je sais les entendre et je crois que l'inquiétude quotidienne que génèrent ces problèmes d'insécurité ne peut plus perdurer. Je connais les Beauvaisiens, Madame le Maire, et je sais qu'à la fin des années 90 ils étaient conscients des atouts de leur ville. Néanmoins, ils avaient besoin de renouveau, ils avaient besoin de se sentir davantage en sécurité. C'est bien en promettant de rétablir la sécurité dans notre ville que vous avez obtenu la confiance des électeurs et que vous êtes devenue notre Maire. Mais en regardant la situation telle qu'elle est aujourd'hui, je crois qu'elle est très similaire au contexte de la fin des années 90, et il me semble bien que ce qui vous a fait

gagner en 2001 risque de vous faire perdre en 2020. Nous estimons que les enjeux sont trop sérieux, Monsieur TABOUREUX, pour agir superficiellement et continuer le saupoudrage à coup d'opérations, à coups de communication, tel que vous le faites avec vos permanences de sécurité par exemple. A Beauvais, les équipes de la police nationale sont en effectif limité, et les agents en difficulté pour assumer leurs missions. De plus, les policiers municipaux doivent se substituer à la police nationale, et se trouvent parfois dangereusement exposés. Tout ça, Madame le Maire, c'est du jamais vu dans la ville préfecture, je vous l'ai dit, mais je crois que la réaction tardive que vous proposez ce soir est bien insuffisante, eu égard aux besoins de notre ville en matière de sécurité. Vous n'avez pas été au rendez-vous lors des Z.S.P., de nouveau vous n'avez pas été au rendez-vous pour la police de sécurité du quotidien, qui sont pourtant des dispositifs qui auraient renforcé les moyens à Beauvais. Les Beauvaisiens attendent de vous une réaction plus forte qui doit passer par la sécurisation de la ville et la reconquête des espaces. 4 recrutements supplémentaires c'est insuffisant et nous devons aller encore plus loin et recruter au moins 2 fois plus.

Par ailleurs, vous n'avez jamais tenu votre promesse concernant l'ouverture d'antennes de quartier de la police municipale, ou partiellement, voire temporairement. Je sais que vous ne croyez pas à cette mesure, elle est pourtant nécessaire car nous ne réglerons pas le problème sans reconquérir le terrain en occupant les espaces.

Enfin, nous pouvons trouver une explication à ces phénomènes lorsque nous observons le délitement des liens sociaux qu'entretenaient pourtant les associations de quartiers comme « Adèle » à Saint-Jean, « Utile » ou « Cohabiter ». Nous subissons aujourd'hui les conséquences de vos choix de l'époque et je crois que les animateurs de quartiers et les travailleurs sociaux des associations peuvent jouer un rôle de pacification indispensable dans une ville comme la nôtre. Le renforcement de la présence de terrain, l'occupation des espaces et une politique en direction de la jeunesse en faveur de l'insertion forment un ensemble transversal et complémentaire qui pourra aboutir à des résultats.

Ces propositions ont essentiellement vocation à trouver des solutions immédiates permettant de mettre fin aux interminables faits divers dont nous prenons connaissance chaque semaine dans la presse locale. Considérant votre action insuffisante, Madame le Maire, et appelant à une action plus forte de votre part, nous souhaitons que l'ensemble des mesures nécessaires soient enfin prises pour assurer la sécurité des Beauvaisiens.

MME LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, sans doute vous n'aviez pas toute la pleine connaissance de l'état dans lequel nous avons trouvé la ville en 2001, et sur cette phrase-là je vous suis et je suis d'accord avec vous. Seulement, je me rappelle aussi que mes collègues qui siégeaient dans l'opposition à l'époque se faisaient tancer par le Maire, mon prédécesseur, dès qu'ils osaient parler d'un climat d'insécurité dans la ville.

MME LE MAIRE (SUITE) : Je me souviens, à l'occasion des nombreux porte-à-porte que j'avais faits, visites d'habitants, que les uns se plaignaient de voir leur voiture brûlée alors qu'ils l'utilisaient pour aller travailler, que d'autres avaient leur bicyclette volée, que leurs enfants se faisaient agresser ici ou là. Il me semble pourtant que depuis 2001, nous avons fortement réagi.

Je voudrais vous rappeler, même si vous n'étiez pas dans la première équipe municipale, que vos amis ont toujours voté contre la création de la police municipale ; ils ont voté contre l'installation de la police municipale dans les locaux tels que nous les avons mis en place ; ils ont voté contre la vidéo-protection telle que nous l'avons mise en place. Et chaque fois que nous avons augmenté la police de proximité, la brigade montée, la brigade canine, la brigade à vélos qui allaient surveiller dans les quartiers, c'était un vote hostile de la part de vos amis. Sans doute que si vous aviez été là vous l'auriez, peut-être, approuvé, puisque ce soir vous prenez les devants. Je voudrais quand même vous dire que je n'ai jamais voulu que notre police municipale soit des supplétifs de la police nationale, et je me souviens de nombreux rendez-vous avec les différents préfets et auprès de différents ministres pour obtenir des effectifs suffisants à Beauvais. Nous avons demandé à faire partie de l'expérimentation de la police de sécurité au quotidien. Monsieur COLLOMB qui est venu ici, et que j'ai pu rencontrer il y a encore un mois lors d'une réunion de travail sur l'amélioration de centre-ville et le programme « Cœur de Ville », m'a dit qu'il n'était même pas envisageable de déléguer des forces supplémentaires à Beauvais car la baisse de la délinquance était affichée. Je pense que vous n'avez d'ailleurs pas dû voir la récente conférence de presse du Préfet à ce sujet.

Alors oui, je suite consciente qu'il y a eu des faits graves dans le quartier Argentine,

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

oui j'ai demandé au Préfet de convoquer, parce que ça s'est passé ainsi, le Crédit Agricole, pour nous élever contre cette fermeture, alors qu'ils l'ont fait, à mon avis c'était prévu depuis très longtemps, parce que vu les arguments qu'ils ont pu nous avancer, à savoir qu'ils construisent un site à 11 millions. Mais ce n'est évidemment pas comme cela qu'on tient dans un quartier de 12 000 habitants, qui a des clients et dont ils doivent s'occuper. Pour les avoir rencontré hier soir, nous sommes revenus sur ce choix, ils ont aujourd'hui 8 agences dans Beauvais et ils sont en train de mettre en place un réseau pour éviter que personne ne soit gêné par cette fermeture. Mais je suis d'accord avec votre analyse, ce n'est pas courageux de la part d'un service au public au moment où nous lançons une opération de rénovation urbaine importante, et j'ai encore passé 2 heures ce matin avec des bailleurs sociaux sur des rénovations, des démolitions. Notre dossier est extrêmement en avance par rapport à d'autres dossiers en France et nous allons pouvoir dans le courant de l'année, j'espère d'ailleurs avant l'été, signer un protocole de préfiguration.

Maintenant je voudrais vous dire que les faits divers dont vous vous gargarisez, je crois que mes collègues ont souvent dénoncé ce genre de choses en Conseil du temps d'avant 2001. Croyez bien que mon souci ce n'est pas de faire du saupoudrage. Si nous mettons en place cette équipe mobile qui sera dans un camion qui va circuler, il y en aura 2 dans le camion ou dans la voiture et 2 qui iront au contact des habitants. Je peux vous dire d'ailleurs qu'ayant serré la main de beaucoup de seniors pendant les repas, comme vous peut-être d'ailleurs puisque nous nous y sommes croisés, qu'ils ont senti déjà un mieux par rapport à ce qui s'était passé par la présence, que le Préfet a imposée, de brigades mixtes police nationale-police municipale. Et aujourd'hui, nous remettons en place un certain nombre de caméras, nous nous sommes engagés sur 100 caméras à l'aube de 2020 et nous les tiendrons parce que là aussi nous sommes relativement en avance sur le programme. Mais vous mélangez un peu tout dans vos propos, oui il y a quelques actes de délinquances, oui il y a des trafics de drogue et je le déplore. Mais qui, malheureusement aujourd'hui, n'en n'a pas dans des villes à la proximité de Paris et sur les routes nationales vers le nord de la France ?

MME LE MAIRE (SUITE) : Mais je peux vous dire qu'avec les procureurs, les nouveaux procureurs et ceux qui étaient là avant le procureur Monsieur VICENTINI, nous avons mené une guerre acharnée contre les trafics de drogue. Nous nous sommes servis aussi des bailleurs sociaux qui nous ont donné un certain nombre d'indications, mais ces trafics-là on n'en parle pas au grand jour. On essaie de remonter des filières, il y a eu je crois une grosse interpellation il y a une dizaine de jours, et aujourd'hui même au moment où je vous parle. Donc tout le monde est concentré sur ce sujet. Et puis, vous avez l'air de vouloir protéger notre police municipale, vous avez quand même voté contre l'armement, je vous le rappelle. Vos amis ont fait campagne, alors pas vous Monsieur RAHOUI, donc vous vous désolidarisez de votre groupe. Mais Monsieur VIGUIER a fait campagne contre, votre président de groupe a fait campagne contre l'armement de la police municipale. J'avoue que c'est un sujet sérieux, c'est un sujet important, que j'ai souhaité que les Beauvaisiens s'expriment et que j'ai respecté le referendum. Maintenant, parler d'un coup de couteau donné par un règlement de compte d'un mari éconduit, je pense qu'il ne faut pas tout mélanger, Monsieur RAHOUI et ça, ça ne veut pas dire qu'on est à Chicago. De grâce, modérez vos propos, vous faites état des choses dont nous sommes conscients, vous ne nous apprenez rien du tout rassurez-vous, et je vais passer la parole à Pierre MICHELINO qui suit évidemment ces dossiers presque heure par heure.

M. MICHELINO : Monsieur RAHOUI, la chape de plomb ça vous dit quelque chose ? En 1994, 1995, 1996, 1997 et puis malheureusement en 1998, 1999, 2000, la vérité sur la sécurité à Beauvais a éclaté au grand jour. Votre maire disait que Beauvais était une ville sûre, qu'il ne fallait pas parler de délinquance, il n'y en avait pas dans cette ville préfecture.

Depuis l'élection de notre équipe, en 2001, tout a bien changé, les chiffres changent. Je peux vous dire juste des chiffres 2014-2016 : la délinquance a baissé de 3,2 % ; et l'année passée en 2017 elle a baissé de 13,63 %, la délinquance en général ; des atteintes volontaires aux personnes 2014-2016 : 3,79 ; l'année dernière 14,10 en moins. Donc ce ne sont pas les quelques faits, je suis d'accord c'est très violent les faits qui viennent de se dérouler et ainsi de suite, mais dans la généralité il y a quand même une baisse de la délinquance.

Je voudrais revenir sur 2 petits sujets. Comme disait Madame le Maire, vous avez toujours voté contre les caméras. Parlons-en des caméras, vous avez toujours été hostile...

M. RAHOUI : INAUDIBLE

M. MICHELINO : Si, c'est de la sécurité pour moi, Monsieur.

MME LE MAIRE : Attendez Monsieur RAHOUI, tout le monde vous a écouté, maintenant les élus ont la parole.

M. MICHELINO : Je ne sais pas si vous allez dans les comités consultatifs de quartier, mais toutes les personnes qui viennent à ces réunions nous demandent pratiquement tous une caméra dans chaque rue. Il faut donc regarder la réalité en face, Monsieur. Et de quoi on a peur quand on est filmé ? Les libertés, oui c'est bien c'est une atteinte aux libertés publiques, individuelles, mais de quoi a-t-on peur à être filmé quand on n'a rien à se reprocher ? De toute façon, tout le centre de vidéosurveillance est réglementé. Et par ce biais, Monsieur RAHOUI, 460 faits ont été élucidés, vus par les agents du C.S.U. 150 réquisitions de la police nationale ont permis à ces citoyens de se retrouver malheureusement confrontés à la justice. Et en fin de compte la délinquance démarre de tout ça.

M. MICHELINO (SUITE) : Et, toujours dans le cadre de la sécurité la vidéo-verbalisation, par vos propos sur une antenne de télévision, vous disiez que c'était du racket, vous croyez que c'est du racket que de griller des feux rouges, que de dépasser sur les lignes blanches, que de bloquer des carrefours, ainsi de suite, le port de la ceinture, car tout ça met la vie des citoyens en danger et la vie de ceux qui le font eux-mêmes. Que dire du bureau de la prévention routière de la ville de Beauvais ? Au quotidien, ces agents vont dans les écoles, les lycées, les collèges et dans les différentes manifestations, éduquer les citoyens à la bonne éducation routière. Que dire aussi du plan départemental de la sécurité routière qui a été voté en fin d'année et qui avait été divisé en 6 groupes de travail pour émettre des avis, pour définir le plan départemental de la sécurité routière de l'Oise. Alors, Monsieur RAHOUI là-dessus je me demande si vraiment il faut passer le permis. Voilà Monsieur RAHOUI ce que je voulais dire, et croyez bien que je soutiens toutes les forces de l'ordre et la police municipale aussi. Merci.

M. PIA : Pierre MICHELINO a retracé où on en était dans la délinquance à Beauvais et je puis vous dire, pour suivre ce dossier de près, même si Pierre en assume la délégation en tant qu'adjoint à la sécurité, que c'est un sujet qui nous préoccupe tous, bien sûr à la tête Madame le Maire mais tous les conseillers et les délégués de quartier aussi. Et croyez bien, Mesdames et Messieurs de l'opposition, que l'équipe municipale est particulièrement attentive à l'évolution de la sécurité à Beauvais. C'est vrai que quand Pierre vous cite ces chiffres, j'en suis témoin, pour avoir assisté à une réunion en Préfecture il y a maintenant quelques semaines avec Monsieur le Préfet, où on nous exposait le plan de sécurité au quotidien, dont vous avez parlé d'ailleurs Monsieur RAHOUI. Beauvais n'a pas été retenue mais vous savez que nous n'avions que 60 quartiers au niveau national et encore il n'y en a que 30 pour l'instant qui ont été réellement reconnus, dont notamment la ville de Creil. Quand nous sommes sortis de cette réunion, on était à peu près convaincus qu'on ne serait pas retenus, tout simplement parce que les chiffres, tels qu'ils ont été évoqués par Pierre MICHELINO, sont bons, ce sont les meilleurs de l'Oise. Voyez-vous, quand on se compare à Creil, on est à 4 335 faits constatés en termes de délinquance alors que Beauvais est à 3 383 faits, et Compiègne suit de près Beauvais. On est vraiment sur des chiffres au niveau départemental qui ne sont pas si mauvais que ça. Toutefois, comme j'ai pu d'ailleurs l'exprimer au près du Préfet, ces chiffres-là, contrairement à ce qu'on aurait peut-être pu s'attendre dans cette réunion, j'ai dit à Monsieur le Préfet à l'époque que pour autant ces chiffres-là ne nous convenaient pas parce que quelque part ils sont toujours trop élevés et qu'on est bien conscients que la délinquance à Beauvais prend aussi une autre nature dans les comportements que l'on constate, qu'on n'avait peut-être pas avant, qui sont liés notamment à l'usage des quads, des motos, et qui horripilent nos concitoyens.

Mais Monsieur RAHOUI, vous nous avez fait une revue de presse toute à l'heure, c'est facile de prendre les journaux, de retracer les ressentis des gens, que je comprends tout à fait et c'est bien normal que nos concitoyens réagissent ainsi. Mais j'ai vu une autre revue de presse, pour préciser d'ailleurs ce que Pierre MICHELINO vous disait tout à l'heure, et là je peux vous dire, pour avoir conservé des coupures de presse, je suis assez conservateur dans ce domaine, de tous les articles qui étaient parus à l'époque dans les années 90, 96, 97, 98 où la ville de Beauvais brillait véritablement par l'augmentation de sa délinquance. En février 96 par exemple, nous pouvions lire dans la presse « la délinquance baisse dans l'Oise sauf à Beauvais dont les chiffres n'ont pas été révélés ». Le 4 octobre 1996, le Parisien évoque « La guerre des quartiers s'envenime » évoquant des bandes armées se faisant la guerre dans nos quartiers.

M. PIA (SUITE) : Vous pouvez rigoler mais c'était la réalité. Le 26 septembre 1997, Walter AMSALLEM, votre mentor, déclarait « C'est à l'Etat de mettre des moyens

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

pour la police nationale », « pour la police municipale, ajoutait-il, je ne peux aller au-delà ». Eh bien nous, nous le faisons, nous allons au-delà puisqu'on recrute, en plus des 50 agents qu'on a recrutés, 4 policiers municipaux. Le 30 septembre 1997, nous lisions dans le Courrier Picard « Les services publics se protègent, relatant l'incendie de la C.P.A.M. en juillet dernier, l'intrusion d'éléments extérieurs dans les établissements scolaires, la Poste attaquée » ; le Courrier Picard titrait le 29 mai 1999 « Les facteurs ont peur » ; en novembre 1996 était évoqué le vandalisme à l'école Lanfranchi « classe dévastée, matériels brisés », qui se terminait en décembre par une opération ZUP morte organisée par les enseignants et les commerçants pour exprimer leur ras-le-bol. De même, en janvier 98 on peut lire « Un nouvel incendie sème la stupeur à Argentine, cette fois c'est l'école Alphonse Daudet qui est visée, 100 000 francs de dégâts », c'était des francs à l'époque. Le Conseil Municipal du 27 novembre 1997 décidait de débloquer une enveloppe, enfin, de 191 000 francs pour sécuriser le centre commercial du quartier Argentine par la pose, vous m'entendez bien, d'une grille pour condamner l'accès des casseurs la nuit dans le centre commercial. Les commerçants ayant mis la main au porte-monnaie pour financer la vidéo-protection puisqu'à l'époque la municipalité n'en voulait pas. C'est la réalité. Le Parisien du 29 janvier 1998, à propos de la délinquance « La tendance se confirme, plus 40 % d'augmentation en 5 ans, augmentation de près de 6 % pour l'année 97 ». En 1993, nous comptons 5 000, aujourd'hui nous en avons 3 300 crimes et délits ; nous passions alors 3 ans plus tard à 7 000 crimes et délits, « aucun quartier à l'abri » pouvait-on lire. Je pourrais continuer, on a aussi la cité des fleurs, là c'était « Belfast à Beauvais » dans les grands titres. Ecoutez Monsieur RAHOUI, les faits sont là, la situation du temps où Monsieur AMSALLEM était à la tête de cette municipalité était bien plus dramatique encore. C'est normal, les gens ont oublié mais nous avons, nous, pris des mesures et ces mesures ont eu un effet. Si nous n'avions pas pris ces mesures, la situation aurait été aussi importante qu'elle ne l'est à Creil où on constate aujourd'hui encore un taux de délinquance qui est anormal, d'ailleurs Creil a été reconnue parmi les villes retenues pour la sécurité au quotidien eu égard à ces chiffres.

Maintenant, pour autant ça ne nous empêche pas de dire qu'il faut agir ; justement pour éviter que la situation ne s'envenime et ne s'aggrave. On est bien conscient aussi de la reprise du trafic de la drogue, mais qui est générale, qui n'est pas propre à notre ville. Vous noircissez le tableau systématiquement, on le voit sur le social, c'est vrai que la dernière fois c'était la pauvreté à Beauvais, aujourd'hui c'est la délinquance à Beauvais, après je ne sais pas ce que ça va être et naturellement à chaque fois vous noircissez le tableau, vous l'exagérez alors qu'au fond la situation est comparable, voire même, en tout cas sur certains points, meilleure que dans d'autres villes de l'Oise et de la région Hauts-de-France, voire même au niveau national. Je crois qu'il faut que vous arrêtez ce discours qui est toujours exagéré et qui vise à dénigrer en quelque sorte la politique municipale.

Je sais que vous êtes là pour faire de la politique, on est d'accord, mais soyez un minimum crédible dans vos interventions et admettez que la réalité n'est pas celle que vous retracez même si nous sommes bien conscients qu'il faut agir. C'est bien justement le propre des décisions qui sont prises ce soir, on le fait en toute humilité, on le fait avec nos moyens ; nous aurons 4 agents de police municipaux complémentaires, cela permettra à la police d'être soulagée dans son travail. Et puis avec la police nationale, et c'est vrai Madame le Maire, nous avons un Préfet qui est bien conscient de la situation, j'ai pu constater qu'il avait bien pris la mesure des difficultés, je lui avais dit à l'époque, lorsque j'avais été à cette réunion, qu'il était dès maintenant important d'agir. Madame le Maire a obtenu enfin que la police nationale soit beaucoup plus auprès de nous pour agir à nos côtés pour défendre la sécurité à Beauvais.

M. RAHOUI : Ça ne peut qu'appeler quelques réactions tout ce qu'on vient d'entendre. Je ne vais pas m'appesantir sur la revue de presse de Monsieur PIA qui nous parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître.

MME LE MAIRE : Chacun la sienne !

M. RAHOUI : Oui chacun la sienne sauf que, sans manquer de respect à Monsieur PIA, je trouve que c'est un peu absurde de revenir sur des faits qui datent de 1997. J'ai reconnu dans mon intervention qu'à la fin des années 90, et tout le monde peut m'en créditer ici, qu'il y avait eu des problèmes d'insécurité dans notre ville qui avaient conduit à une réaction des électeurs. Ces problèmes d'insécurité avaient aussi appelé l'opposition de l'époque à intervenir. Monsieur PIA joue aujourd'hui l'effarouché sauf que lui-même à l'époque dans cette même enceinte ne se gênait pas pour dire les choses, pour dire la vérité de la ville et pour dénoncer les bagarres qui se déroulaient place Jeanne Hachette avec des bandes rivales entre des bandes de Beauvaisiens face à des bandes de Méru, quand ce n'était pas des habitants du

quartier Argentine qui se battaient contre ceux de Saint-Jean.

Ce que je ne souhaite pas, Madame le Maire, c'est que dans notre Ville on revive ces choses-là qui sont en train de revenir. Alors Monsieur MICHELINO et vous-même Madame le Maire vous parlez de quelques faits, pour ce qui vous concerne, Monsieur MICHELINO nous dit « quelques actes ». On a lu dans la presse qu'en 2016 rien que sur le quartier Argentine plus de 300 faits, vous nous avez donné aussi la liste des faits qui se sont déroulés sur Beauvais mais arrêtez vos réactions de politique politicienne qui nous amènent à nous monter les uns contre les autres, à venir rechercher ce qui a pu se passer dans le passé. J'ai été le premier à en être critique sur ces points en matière de sécurité et je vous rejoins lorsque vous dites qu'il y a eu des erreurs sur des choix politiques à un moment donné, qu'on ait été dans la majorité et dans l'opposition.

Au-delà de ça vous dites « quelques faits, quelques actes ». Allez tenir ces propos devant la dame qui s'est fait arracher son sac. Allez tenir ces propos devant la personne qui s'est fait brûler sa voiture et qui ne peut pas aller au travail le lendemain. Allez tenir ces propos devant les commerçants qui ont leur devanture de vitrine avec une population indécrite. Je crois que ces propos que je vais vous accorder comme étant indécrits, il faudrait quand même les mesurer et se rendre compte qu'aujourd'hui, contrairement à ce que vous voulez dire, la problématique de la délinquance à Beauvais ne peut pas être comme vous nous l'avez fait depuis tout à l'heure, circulez il n'y a rien à voir. On est dans une ville dans laquelle il y a des problèmes, on est dans une ville dans laquelle il y a une délinquance qui est sûrement bien plus à évaluer que ce que vous avez pu dire, parce que vous n'avez pas pointé une chose, c'est qu'à Beauvais on a quand même assisté ces dernières années à une hausse aux atteintes aux personnes, et ça vous ne l'avez pas dit. C'est un phénomène qui est croissant dans la ville, alors oui que je vous reconnais, Madame le Maire, que les cambriolages ont baissé à Beauvais, tant mieux, sauf que les atteintes aux personnes ont augmenté en parallèle. Et ça pose un réel problème.

Mon souhait n'est pas de dénigrer votre action, quitte à prendre des risques, je veux reconnaître que dans votre bilan depuis que vous avez été élue tout n'est pas à jeter, il y a eu des choses positives. Vous avez agi parfois avec bon sens et discernement, à d'autres moments lorsqu'il a fallu s'opposer nous avons été là pour nous opposer et ce soir notre responsabilité c'est de parler de ces problèmes. Pour que ça puisse vous faire réagir, je sais que vous en êtes déjà consciente, mais pour qu'on puisse avancer à un moment vers des solutions, pour lutter contre cette délinquance et pour pouvoir réinstaurer dans notre ville un climat bien plus serein et pour offrir aux Beauvaisiens les conditions de vie qu'ils méritent.

M. RAHOUI (SUITE) : On est dans une ville d'à peine 60 000 habitants, à 1h10-1h30 de Paris en voiture, dans laquelle je pense nous ne devrions pas subir ces phénomènes. Le fait qu'on soit une base relais pour le trafic me pose question. Pourquoi Beauvais ? Pourquoi pas Creil ? Pourquoi pas Méru ? Pourquoi pas Amiens ? Pourquoi nous avons ces phénomènes aussi larges qui nous amènent à avoir des zones de stockage d'héroïne, et pas que de cannabis, on parle d'héroïne, on parle de cocaïne, on parle de drogues dures. Ces questions, je les pose, Madame le Maire, au nom de notre groupe parce que c'est un réel problème qu'il faut affronter les yeux dans les yeux sans faire de démagogie, sans essayer de faire croire aux Beauvaisiens pour faire de la politique politicienne que tout se passe bien dans la ville, qu'il n'y a rien à craindre, que les phénomènes sont normaux parce qu'on les voit dans d'autres villes. On ne doit pas se contenter du minimum en la matière parce que la sécurité c'est la première des garanties que la constitution accorde aux citoyens français, mais qu'un maire aussi doit avoir à l'esprit parce que vous êtes le premier magistrat de la ville et que ça vous donne des pouvoirs mais que ça vous donne surtout des responsabilités.

MME LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, arrêtez de nous donner les leçons. Je m'exprime calmement et je voudrais quand même que vous arrêtez de faire votre cinéma de démagogie. Vous croyez qu'on est inconscients Monsieur RAHOUI ? Est-ce que vous croyez qu'on est inconscient ? On est lucides. Je suis catastrophée quand il y a ce genre d'acte de gamins de 14 ans de Méru qui viennent taper des gamins de Beauvais. Heureusement on n'en est pas arrivés au niveau de Creil, ni de Compiègne, et croyez-moi que je harcèle les services de l'Etat pour avoir des effectifs supplémentaires parce que je ne veux pas que la police municipale soit le suppléant de la police nationale. Nous sommes en zone police, Monsieur RAHOUI, et à la différence de Creil, on a mis en place des effectifs ici dans la ville. Des effectifs de policiers, alors que mon collègue pour lequel j'ai le plus grand respect à Creil me disait « ça c'est une compétence régalienne de l'Etat, je ne ferai pas ce choix politique ». Oui, c'est un choix politique, c'est un choix budgétaire important que nous avons décidé de faire depuis 2001 et croyez-moi j'ai toujours dit que la

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

sécurité c'était la première des libertés pour nos concitoyens. Je ne reculerai pas d'un pouce devant la délinquance, nous mettrons en place les effectifs qu'il faut et nous demanderons à l'Etat d'avoir le soutien que les Beauvaisiens méritent.

Maintenant, arrêtez de tout mélanger, arrêtez de raconter qu'une dame s'est fait arracher son sac. J'ai évité que les Galeries Lafayette ferment en 2001 parce qu'ils en avaient marre que leurs caissières soient agressées par des délinquants. Ils m'ont donné 1 an pour rétablir l'ordre dans la ville et nous avons mis à l'époque les premières caméras autour des différents magasins qui baissaient leur rideau. Maintenant arrêtez, on est tous conscients, on est tous sur la même ligne et au moins quand il y aura des votes d'effectifs, soyez solidaires dans vos votes. On passe au vote sur le tableau des effectifs. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci de votre soutien, j'apprécie.

DÉLIBÉRATION N°2018-14

(RAPPORT RÉF 2018-14)

Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subventions

Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Le Conseil Municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 21 décembre 2017, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2018.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour 2018, et dans l'attente de la mise en place effective du dispositif Projet d'Initiatives Citoyennes sur le territoire, il a été décidé de reconduire la BBIC dans son projet initial, à la fois en direction des associations et des groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1.500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projets d'habitants (500 € maximum par projet) s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers, et ce, jusqu'à la mise en place du PIC.

Le comité de sélection des projets, réuni le 22 janvier 2018, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	« Ma santé ... je veux comprendre » - porteur de projet : Association BENKADI représentée par : Mme Niouma FOFANA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 2	« Des ballons pour les filles » - porteur de projet : Groupe d'habitants représenté par : Monsieur Abdelkader SAHNOUN - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 500 €

Ces deux projets représentent un financement total de 1.300 €.

La commission «Solidarité, Sécurité », réunie le 30 janvier 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

4 – COHESION SOCIALE - BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

DÉLIBÉRATION N°2018-8 (RAPPORT RÉF 2018-8)

M. LAGHRARI : J'ai l'honneur aujourd'hui de vous présenter 2 actions qui sont dans le cadre de la Bourse aux Initiatives Citoyennes. Une action portée par une association et une action portée par un habitant, 2 belles actions.

La première, qui va être une action de proximité sur le quartier Saint-Jean, portée sur la belle association Benkadi, pour inciter les gens, les populations les plus fragiles, qui ont du mal à se diriger vers les dépistages pour le cancer, etc. On sait que souvent dans nos quartiers populaires, nombreux sont les hommes et les femmes qui négligent par manque de temps ou par crainte des résultats, les dépistages du cancer. Ils seront accompagnés par les professionnels de l'association de la perspective contre le cancer, et l'association Benkadi proposera des temps de rencontre autour de la thématique santé. Ça se fera début mars, pendant la journée de la femme. La subvention, si vous l'accordez aujourd'hui, sera à hauteur de 800 €.

Le deuxième projet, qui est porté par un habitant connu à Beauvais, qui est connu pour être un référent dans le sport féminin, qui n'est autre que Abdelkader SAHNOUN, et qui veut proposer un stage autour du ballon. On sait que souvent les populations des jeunes filles ne se dirigent pas naturellement vers les sports de ballon. Pour permettre cette mixité dans les clubs, il fait une étape, une initiation de sport de ballon sur Léo Lagrange, pour permettre aux filles de découvrir ces différents sports pour, peut-être si ça leur plaît, venir agrémente les différents clubs de Beauvais. Cette subvention sera à hauteur de 500 €.

Ces 2 projets représentent un financement total de 1 300 €.

MME LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas on passe au vote. Pas de vote contraire ? C'est adopté à l'unanimité.

Service Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

Association Beauvais Team Cycliste

Association Espoir d'Enfants - super rêves

Association Société Musicale de Aux Marais et environs

Association pour le Don du Sang

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2018 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

- Association Beauvais Team Cycliste : 500 €

dans le cadre du Prix du Bénévolat de Décembre 2017

- Association Super Rêves Espoir d'Enfants : 1000 €

pour la mise en œuvre des projets « Réaliser les rêves d'enfants malades »

- Association Société Musicale de Aux marais et Environs (SMAME) : 2000 €

pour le 70ème anniversaire de la SMAME qui aura lieu les 7, 14 avril et 26 mai 2018

- Association pour le don du sang : 1000 €

pour la mise en œuvre du projet « la Journée du don » qui se déroulera le 7 avril 2018

Les dépenses seront imputées sur les crédits de la Vie associative.

La commission «Solidarité, Sécurité », réunie le 30 janvier 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Madame Chanez HERBANNE ne prend pas part au vote sur l'attribution d'une subvention à l'association Super Rêves Espoir d'Enfants.

DÉLIBÉRATION N°2018-11**(RAPPORT RÉF 2018-11)****Petite enfance - Convention d'objectifs et de financement 2018 - 2021
«établissement d'Accueil du Jeune Enfant» de la Caisse d'allocations
familiales de l'Oise**Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint

Nos Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) reçoivent l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce soutien financier concerne nos 3 structures municipales suivantes : Les P'tits Malicieux, (St Lucien), A Petits Pas (St Jean) et l'Accueil familial Saint-Lucien.

Après signature des conventions d'objectifs et de financement conclues pour 4 ans (2018 à 2021), la CAF versera son soutien financier sur la base des déclarations fournies par les EAJE au titre des accueils dans les structures.

Cette aide est accordée uniquement pour les enfants dont les parents sont issus du régime allocataire CAF.

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

- d'imputer ces recettes aux budgets 2018, 2019, 2020, 2021.

La commission «Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse», réunie le 1 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

MME LE MAIRE : Mes chers collègues je voudrais vous préciser que sur le dossier numéro 5, Madame HERBANNE ne prend pas part au vote puisqu'elle préside une des associations et j'ai oublié de le signaler, c'est ainsi inscrit au procès-verbal.

DÉLIBÉRATION N°2018-2

(RAPPORT RÉF 2018-2)

Petite Enfance et Enfance - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015 à 2018 est un contrat d'objectifs et de financement visant au développement et au maintien de l'activité petite enfance, enfance et jeunesse sur le territoire de Beauvais. Il ouvre droit au versement de la prestation de service Contrat « Enfance jeunesse » appelée Psej (Prestation de service Enfance jeunesse).

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise a réservé deux places pour ses salariés auprès du Multi-accueil Bisous d'Esquimaux.

Le présent avenant intègre cette nouvelle action au CEJ pour le calcul de la Psej et convient que le financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties.

Cette action nouvelle intègre les actions de la petite enfance inscrites dans le CEJ 2015-2018 avec effet au 1er janvier 2017.

La CAF nous sollicite pour acter cette décision.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de cet avenant,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer et produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La commission « Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse », réunie le 1 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-25

(RAPPORT RÉF 2018-25)

Petite Enfance - Modification de la dénomination du Pôle Enfance et Multi-Accueils municipaux

Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint

Le Conseil municipal du 21 décembre a approuvé par délibération une nouvelle dénomination pour le Pôle enfance et le Multi-Accueil Saint-Jean.

Il y a lieu de modifier deux dénominations, à savoir «Bulle de Rêve» et «A P'tits Pas».

Il est proposé de modifier les intitulés de la façon suivante :

«Bulle de Rêves»

«A Petits Pas»

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le choix des nouvelles dénominations de ces deux établissements,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La commission «Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse», réunie le 1 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

8 – PETITE ENFANCE - MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU POLE ENFANCE ET MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

MME LESURE : Il s'agit d'une petite modification d'orthographe. Le 21 décembre, nous avons approuvé par délibération les dénominations Bulle de Rêves et A Petits Pas. C'est donc « Bulle de Rêves » au pluriel, nous avons plusieurs rêves, et « A Petits Pas ». Au passage, j'en profite pour vous dire que la crèche A Petits Pas a ouvert, que tout se passe bien, qu'elle est très belle et que les enfants sont heureux, les familles aussi. Il y aura une inauguration.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider le choix des nouvelles dénominations des 2 établissements.

MME LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2018-1**(RAPPORT RÉF 2018-1)****Projet Educatif Territorial et Vie Scolaire - lots et gratifications**Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Afin de respecter les dispositions du décret du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le code général des collectivités territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise de prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix et prestations diverses.

LA DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations pour lesquelles des lots ou gratifications sont offerts.

Les animations suivantes ouvrent droit à une gratification :

VIE SCOLAIRE :

offre un lot aux écoles publiques qui organisent une kermesse ; il s'agit d'un jeu de société.

la dépense n'excèdera pas un montant de 1000 €

ENFANCE - JEUNESSE :

Pendant les vacances scolaires de février, un Carnaval des enfants est organisé par le service enfance jeunesse. Un concours de déguisement est proposé par catégorie. Un jury désigne le vainqueur de chaque catégorie. Tous les participants sont récompensés.

la dépense n'excèdera pas 50 € pour les vainqueurs

la dépense n'excèdera pas 10 € pour les participants

BLOG 46 :

Dans le cadre des actions proposées dans ses missions information jeunesse, le BLOG 46 est amené à animer des ateliers et des stands liés à l'emploi et à l'activité saisonnière (Jobs d'été). Des stylos avec le logo BLOG 46 seront distribués aux jeunes se présentant à eux.

la dépense n'excèdera pas un montant de 800 €

ACTIONS DE PROXIMITE

Un groupe de jeunes finance son projet d'une semaine de vacances (vacances solidaires) au travers de chantiers jeunes. Ces jeunes peuvent effectuer des heures de travaux supplémentaires et recevoir en contrepartie une gratification d'une valeur de 100 € par jeune maximum, sous forme de chèques cadeaux.

la dépense n'excèdera pas 1000 €

COORDINATION DES ACTIONS EDUCATIVES

1/ L'opération « Village des sciences » organisée à l'Université Jules Verne accueille, en moyenne, plus de 600 visiteurs qui viennent découvrir les ateliers proposés par une vingtaine d'établissements. Chaque visiteur recevra un lot aux couleurs de la ville, porteuse de l'action.

la dépense n'excèdera pas 600 €

2/ H2o - objets de promotion remis lors des manifestations organisées tout au long de l'année.

la dépense n'excèdera pas 600 €

FEERIES DE NOEL

1/ Un concours « Joyeux Noël » est organisé en décembre, pour les enfants âgés de 4 à 14 ans, pour la fabrication d'un objet avec des matériaux de récupération, le plus original et conforme à l'esprit de Noël. Un vainqueur est désigné par un jury et chaque participant est récompensé

la dépense n'excèdera pas 50 euros pour le vainqueur,

la dépense n'excèdera pas 15 euros pour les participants

2/ Le concours « Joyeux Noël » est également organisé pour les centres de loisirs

(ALSH) et les actions de proximités dans les mêmes conditions de sélection.

la dépense n'excèdera pas 150 euros pour le vainqueur,

la dépense n'excèdera pas 60 euros pour les autres participants

3/ Des nombreux jeunes de plus de 16 ans apportent leur aide aux animations proposées en décembre, dans le centre-ville mais également dans les structures municipales de quartier : animations d'ateliers, maquillage, sécurité lors du défilé, animations costumées...

Pour les récompenser de leur participation, des chèques cadeaux leur seront offerts.

la dépense n'excèdera pas 1000 €

4/ Un concours « Mon beau sapin – Roi de Beauvais » est organisé dans les structures d'accueil des jeunes. Un vainqueur est désigné par un jury et chaque participant est récompensé.

la dépense n'excèdera pas 150 euros pour la structure gagnante,

la dépense n'excèdera pas 60 euros pour les structures ayant participé.

Afin de respecter la législation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver les termes de ce rapport,

d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans la limite des crédits alloués à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la Ville.

La commission « Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse », réunie le 1 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-3

(RAPPORT RÉF 2018-3)

Vie scolaire - périmètres scolaires

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

La révision de la carte scolaire proposée répond à la volonté d'équilibrer la répartition des effectifs dans les établissements scolaires du 1er degré de la ville. Elle permet de tenir compte des effets sociologiques, vieillissement ou rajeunissement des habitants des quartiers, arrivées de familles extérieures à la ville, mais aussi des effets de la rénovation urbaine ou des constructions de logements et d'assurer autant que possible une certaine mixité sociale.

La révision touche plusieurs quartiers et sera applicable au 1er mars 2018 pour les nouvelles inscriptions, ceci afin de rassurer les familles qui n'auront pas de ce fait l'obligation d'engager une procédure de dérogation en cas de poursuite de scolarité ou de rapprochement de fratrie.

Alors que certains périmètres sont déjà «communs» à deux groupes scolaires, il est notamment proposé de poursuivre la création de nouveaux périmètres «partagés» afférents aux zones limitrophes de deux périmètres en centre-ville afin de garder la latitude et la garantie d'une meilleure répartition des effectifs selon les besoins sans devoir nécessairement réviser les affectations chaque année.

Une concertation avec les trois inspecteurs de l'Éducation Nationale a permis de rééquilibrer les effectifs dans les écoles des quartiers centre-ville, Saint Jean, Voisinlieu, Argentine et Marissel.

Il est donc proposé de réajuster les périmètres scolaires selon le tableau ci-annexé :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider ce nouveau périmètre scolaire à compter du 1er mars 2018 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La commission «Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse», réunie le 1 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7768

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-9

(RAPPORT RÉF 2018-9)

Dénomination de voies

Monsieur Denis NOGRETTE, Conseiller Municipal

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités des Larris, et considérant la nature artisanale et industrielle de cette zone, il est proposé de dénommer les deux nouvelles voies suivantes, l'une prolongeant le giratoire de la Fossette et l'autre perpendiculaire à la rue Hippolyte Bayard.

Il a été retenu lors de la dernière commission, le nom de Monsieur Marius DOFFOY (1867-1933) : directeur des Tuileries Leclerc, Duporcq et Cie et administrateur de la société des Tuileries de Beauvais.

Et pour la seconde voie :

Rue Pierre VAN HOORDE (1931-2013) : ancien directeur du site France-Glace-Findus de Beauvais – Groupe Nestlé de 1973 à 1990

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer :

- La première voie : rue Marius DOFFOY,
- La seconde voie : rue Pierre Van HOORDE.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 7 décembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7770

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-12

(RAPPORT RÉF 2018-12)

Foncier - convention de rétrocession de voirie - opération en accession sociale portée par la SA HLM du Beauvaisis

Avenant n°1

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Le Conseil Municipal a délibéré le 23 novembre dernier pour autoriser la cession à l'euro symbolique de la parcelle AL 477 à la SA HLM du Beauvaisis située dans le lotissement Agel à Saint Jean pour y développer un programme immobilier de 20 maisons individuelles en accession sociale à la propriété.

La Ville s'engageant à céder les terrains viabilisés, il était prévu que la SA HLM lui rétrocède les voiries, réseaux et espaces verts de l'opération à l'euro symbolique.

Ce montage faisait ainsi intervenir deux maîtrises d'oeuvre successives, la Ville pour la viabilisation interne préalable des lots, la SA HLM du Beauvaisis pour la construction des pavillons.

Il est apparu dans les consultations préalables qu'une maîtrise d'oeuvre unique assurée par le constructeur permettait de diminuer les coûts de viabilisation du projet.

Pour cette raison, il est proposé de modifier les termes de la convention de rétrocession de la voirie approuvée le 23 novembre dernier.

Dans la mesure où la Ville n'assure plus les travaux de viabilisation portant sur la voirie et les réseaux, ainsi que les espaces verts attenants, ceux-ci étant confiés à la SA HLM du Beauvaisis, elle s'engage à racheter la voirie à l'euro-l'euro, sur la base des factures qui seront produites par la SA HLM du Beauvaisis.

Ce remboursement comprend en plus des travaux de VRD à proprement parler, les honoraires divers liés à leur réalisation (frais du bureau d'étude VRD Evia, frais du bureau de contrôle BUREAU VERITAS, frais du coordonnateur sécurité et prévention de la santé DIMEXPERT). La SA d'HLM du Beauvaisis gardera à sa charge le prorata des dépenses de géomètre et d'études de sol sur l'emprise de la voirie.

Enfin, le versement du prix de la rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts qui seront réalisés par la SA d'HLM du Beauvaisis se fera en deux temps :

50% du montant total TTC sera payé par la Ville de Beauvais à la livraison de l'opération sur présentation de la totalité des factures acquittées par la SA d'HLM du Beauvaisis ;

Les 50% restant seront à payer par la Ville de Beauvais une année après la livraison, soit à la date de fin du parfait achèvement.

Il est à noter que l'emprise à rétrocéder représente 1538 m², le plan de repérage des surfaces à rétrocéder figure en annexe 1 du présent avenant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de rétrocession de voirie et des espaces verts entre la Ville de Beauvais et la SA HLM du Beauvaisis relative à l'opération de construction de 20 logements en accession sociale sur la parcelle cadastrée section AL n° 477 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 2 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7772

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-4

(RAPPORT RÉF 2018-4)

Adhésion au réseau Idéal Connaissances - Communauté Espaces verts

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

L'adhésion au réseau Idéal Connaissances – Communauté Espaces Verts permet de compléter et d'enrichir la formation professionnelle des agents de la collectivité, ainsi que de suivre l'actualité dans le domaine d'activité des espaces verts et d'échanger sur des problématiques communes.

L'abonnement à la Communauté Espaces Verts offre à tous les agents de la collectivité de disposer d'un compte personnalisé leur offrant :

- un service de formation et de développement des compétences avec l'organisation de « rencontres techniques » basées sur des retours d'expériences (accessibles en présentiel ou depuis ordinateur), l'organisation de Web conférences (accessibles en direct depuis ordinateur), mais aussi la mise à disposition en ligne et à la demande de l'ensemble de nos modules de formation,

- un réseau social professionnel permettant à l'ensemble des agents de la collectivité d'échanger avec leurs pairs, de développer leur réseau et d'accéder à un annuaire professionnel des collectivités,

- un contenu d'expertise composé de documents, produits par les agents, mais également par un pôle expert, composé de professionnels, sélectionné par IDEAL Connaissances, afin d'aider les collectivités à obtenir des réponses sur des éléments techniques ou juridiques.

Le prix de l'adhésion s'élève à 798 euros TTC par an.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 2 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7774

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-28
(RAPPORT RÉF 2018-28)

14 – DEMANDE DE SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
(AMENAGEMENT COURS SCELLIER)

Demande de subventions Conseil Départemental de l'Oise (aménagement Cours Scellier)

Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale

Dans le cadre de l'implantation d'un établissement hôtelier 4 étoiles sur la ville de Beauvais, situé au Cours Scellier, au carrefour du boulevard Antoine Loisel et de la rue Saint-Pierre, il est prévu une requalification des espaces publics afin d'améliorer les conditions de circulation, de fluidité mais aussi de sécurité des usagers.

En outre, cet établissement se trouve à proximité du Musée Départemental de l'Oise (MUDO) et du quartier historique de la cathédrale, il nécessite donc une attention particulière dans le traitement des aménagements publics afin de renforcer l'attractivité et la dynamique de cet espace.

La requalification de cette zone engendre la réalisation de travaux importants à hauteur de plus de 608 000 € HT.

Les travaux permettront :

la requalification de l'ensemble des cheminements, trottoirs et voirie, en béton désactivé, bandes structurantes granits, et enrobés

la reprise des réseaux d'assainissement lié à l'aménagement

l'aménagement paysager du square

la mise en place de mobilier urbain, le jalonnement directionnel et de police

la reprise du réseau d'éclairage public

la mise en conformité de l'accessibilité handicap et transports

le maintien (en nombre) du stationnement

L'ensemble des travaux sont éligibles au financement du Conseil Départemental de l'Oise, au titre de travaux subventionnés par le dispositif des aides aux communes (l'assiette maximale subventionnable est plafonnée à hauteur de 400 000 € HT).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier, notamment du conseil départemental de l'Oise, à un taux de financement maximum ;

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 2 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MME GEFFROY : J'ai une simple remarque à faire ; les collègues qui sont allés en commission avaient le plan et nous l'ont montré quand on a préparé le conseil municipal, mais je trouve dommage qu'il n'ait pas été annexé à la délibération. Est-ce possible de l'envoyer à tous les conseillers ? Parce que c'est un projet important et je pense que ce serait bien que tout le monde ait la vision de ces travaux.

MME LE MAIRE : Vous avez raison, je regrette cette situation, on vous l'adressera sans faute. Pas d'autres questions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-24

(RAPPORT RÉF 2018-24)

Patrimoine - droit de préemption urbain - local commercial cadastré section ZA n°s 278 et 503 - Bar Tabac PMU du quartier Argentine

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

La Ville de Beauvais a réceptionné le 23 octobre 2017, une déclaration d'intention d'aliéner en date du 19 octobre 2017, par laquelle madame Jacqueline ROUILLON veuve RICHARD et madame Elisabeth RICHARD ont manifesté leur intention de vendre le local commercial situé à l'angle de l'avenue Jean Moulin et de l'avenue de Champagne, cadastré section ZA n° 278 et 503, au prix de 230 000 €, actuellement exploité en tant que bar, tabac, PMU.

Considérant l'opportunité que représente cette acquisition dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier Argentine et de la requalification de la Place de France, Madame le Maire a exercé son droit de préemption sur ce bien par décision en date du 14 décembre 2017, moyennant la somme de 200 000 €, conformément à l'avis des Domaines du 4 décembre 2017.

En application de l'article R 213-10 du code de l'urbanisme, les propriétaires ont notifié à la ville par lettre recommandée en date du 15 janvier 2018, reçue en mairie le 17 janvier 2018, leur intention de maintenir le prix de vente dudit bien à 230 000 €.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal :

d'acquérir, auprès de Madame Jacqueline ROUILLON veuve RICHARD, et Madame Elisabeth RICHARD, le local commercial cadastré section ZA n°s 278 et 503 d'une superficie de 326 m² au prix de 230 000 € net vendeur, au vu de l'avis des Domaines ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La commission «Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie», réunie le 30 janvier 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

15 – PATRIMOINE - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - LOCAL COMMERCIAL CADASTRE SECTION ZA N° S 278 ET 503 - BAR TABAC P.M.U. DU QUARTIER ARGENTINE

MME GEFFROY : Nous avons bien compris que ce droit de préemption se manifestait dans le cadre du programme de la rénovation urbaine, puisque de toute façon pour préempter il faut que le projet soit associé à un projet d'intérêt général. On aurait aimé en savoir un petit peu plus que simplement la rénovation urbaine. Est-ce que sur ce commerce, ce café va continuer à fonctionner en café ? Quelles sont les intentions derrière ? Est-ce qu'après il y aura un changement de destination ? Que va devenir cet endroit stratégique du quartier ?

MME LE MAIRE : Vous avez raison de dire que c'est un endroit stratégique du quartier, malheureusement pas toujours pour son plus grand plaisir. Nous avons préempté, comme l'a dit Franck PIA, dans le cadre de la rénovation urbaine mais pour avoir la maîtrise foncière. Pour l'instant, tant que la convention d'objectifs n'est pas totalement signée, il va continuer à être exploité en tant que bar-tabac-P.M.U, et nous verrons au fil des mois comment nous envisageons l'utilisation des murs, si on a d'autres ambitions pour ce bâtiment. Pour l'instant, il n'en est pas question et nous avons bien prévenu l'exploitant qu'il continuait à travailler tel qu'il avait racheté l'exploitation.

MME GEFFROY : Je vais un petit peu dévier de la délibération mais pour rester dans le sujet des centres commerciaux de quartiers. Nous sommes vraiment très inquiets sur l'avenir du centre commercial Rostand, avec l'annonce que nous avons entendue du centre commercial de Carrefour Contact du centre Rostand sur Saint-Jean, qui est concerné par les mesures annoncées nationalement de Carrefour, son intention de se séparer de ces magasins. Le Carrefour Contact de ce centre est concerné normalement, c'est un centre commercial qui a énormément de clients puisque j'ai eu l'information que certains jours c'est entre 500 à 700 personnes qui passent à la caisse, mais avec un chiffre d'affaires assez bas puisque ce sont des petits paniers, c'est-à-dire que ce sont des courses assez courtes, ce ne sont pas des grosses courses. C'est un centre commercial de proximité qui est un lieu très important pour la vie du quartier avec une pharmacie, avec la boucherie, la boulangerie, les journaux, le tabac et même des services avec un pédicure. C'est un centre commercial qui a vraiment une importance stratégique dans le quartier Saint-Jean. Dans ce quartier, il est essentiel de garder cette partie de lieu de vie pour la vie collective du quartier. Ce centre commercial, ce ne sont pas des locaux municipaux puisque c'est un privé qui est propriétaire de toutes ces cellules commerciales. Je voulais vraiment vous interpellé pour connaître la position de la Ville pour tous ces commerces ? Ce centre commercial est nécessaire de vraiment le soutenir. Et est-ce que vous avez des informations sur le devenir de ce Carrefour Contact, ou est-ce que vous avez des projets particuliers pour essayer d'aider en tous les cas à maintenir ce centre commercial le plus longtemps possible ? Il est indispensable pour le quartier, pour notre ville.

MME LE MAIRE : Nous sommes tout à fait conscients du sujet, Madame GEFFROY, vous avez raison de poser la question. On va prendre contact avec les exploitants de ce centre et de toute façon nous nous efforcerons de substituer un centre commercial à l'enseigne Carrefour si malheureusement cela devait arriver. Je crois que ça ne se passe pas en termes de fermeture de centre mais malheureusement en licenciement de personnels. Comment vont-ils faire le lien entre les deux ? Nous sommes très vigilants sur la question.

M. NARZIS : Ça ne se passe pas tout à fait comme ça. Carrefour va déclencher un plan de sauvegarde de l'emploi qui est en négociation à partir du 20 février. Pour les 273 magasins qui sont menacés de fermeture, le groupe a une seule stratégie. Soit ils sont repris et à ce moment-là il n'y a pas de soucis, il y a transfert du personnel, soit ils sont définitivement fermés par le groupe.

Là, il y a peut-être quelque chose à faire pour faciliter la reprise, non seulement du magasin qu'exploite Carrefour sous enseigne Contact Marché au centre Jean Rostand, mais il faut y penser aussi pour les salariés de celui de la rue de Clermont, parce qu'à Beauvais il y a 2 sites qui sont aujourd'hui menacés de fermeture. C'est ce que dit aujourd'hui Carrefour, il n'y a pas de licenciement tant qu'il n'y a pas de négociations sur la reprise, mais s'il n'y a pas reprise, à ce moment-là il y a licenciement.

Je voudrais juste attirer votre attention car il y a des villes, en particulier je crois votre collègue Franck RIESTER maire de Coulommiers, qui interviennent directement auprès d'Alexandre BOMPARD, Président Directeur Général de Carrefour, pour engager une négociation sur la reprise de ces magasins-là. Je pense que sur les 2

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

sites beauvaisiens, aussi bien Rostand que rue de Clermont, ça serait quand même une initiative qui pourrait être intéressante et que nous on serait appelés à soutenir sans problème.

MME LE MAIRE : Vous avez parfaitement raison. De toute façon, notre service Economie de la Communauté d'Agglomération est en contact avec eux et suit le dossier. D'autre part, nous avons été sollicités par d'autres enseignes qui sont prêtes peut-être à prendre la relève. Et enfin troisièmement, j'avais eu le plaisir de rencontrer Monsieur BOMPARD quand nous avons pu obtenir la FNAC en centre-ville. J'ai une courroie de transmission avec lui, on va essayer de faire au mieux pour notre ville. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2018-5

(RAPPORT RÉF 2018-5)

Sport - Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.)

Monsieur David NEKKAR, Conseiller Municipal

Créée en 1995, l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.) a pour vocation d'aider et de promouvoir les échanges entre les collectivités en matière de politique sportive, dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière de fonctionnement et d'investissement.

Cette association loi 1901, administrée par un conseil de représentants de différentes collectivités, regroupe plus de 3 000 villes en France et en Outre-Mer.

Par la diversité des actions mises en place (réunions, thématiques, enquêtes...) cette structure constitue un véritable observatoire des pratiques dans le secteur du sport mais également un organe consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives au service de ses membres.

L'adhésion à cette association permettrait à la collectivité d'accéder au portail d'informations en ligne (bibliothèques, documentaires, forums, enquêtes...) et de disposer de référentiels permettant d'alimenter sa réflexion sur l'orientation de la politique sportive notamment vis-à-vis des clubs professionnels.

Le montant de la cotisation annuelle est déterminé par le nombre d'habitants, soit pour 2018 :

moins de 1 000 habitants :	53 € TTC
de 1 000 à 4 999 habitants :	106 € TTC
de 5 000 à 19 999 habitants :	225 € TTC
de 20 000 à 49 999 habitants :	450 € TTC
de 50 000 à 99 999 habitants :	900 € TTC
plus de 100 000 habitants :	1 680 € TTC

Ainsi, le montant de l'adhésion à l'A.N.D.E.S. pour la Ville de Beauvais est de 900 € TTC pour l'année 2018.

Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

l'adhésion de la collectivité à l'A.N.D.E.S. à compter du 1er mars 2018 ;

le paiement de la cotisation annuelle sur les crédits prévus à cet effet ;

- Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La commission «Sport», réunie le 6 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-6

(RAPPORT RÉF 2018-6)

Sport - Éducation sportive - Dispositif d'aide financière à destination des associations sportives intervenant sur le temps scolaire

Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Le sport est l'un des outils transversaux concourant au « bien vivre ensemble ». Véhiculant des valeurs fortes telles que le respect de l'adversaire et des règles du jeu, la solidarité, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe ou le goût de l'effort, le sport permet à chacun, au même titre que la culture ou l'éducation, de s'épanouir et de favoriser l'intégration de chaque citoyen dans la vie de la cité.

A ce titre, l'éducation physique et sportive des enfants scolarisés sur le territoire s'inscrit comme l'un des axes forts soutenu de longue date par la Ville de Beauvais.

Si cette mission relève réglementairement des compétences de l'Éducation Nationale, la Ville fait le choix d'accompagner quotidiennement les professeurs des écoles de Beauvais dans la mise en œuvre de leurs programmes éducatifs : mise à disposition de créneaux dans les équipements sportifs municipaux (gymnases, stades, piscine, ...), prise en charge des frais de transport des élèves vers ces établissements, mise à disposition d'éducateurs sportifs territoriaux pour l'encadrement et l'aide à l'enseignement sportif, etc ...

Depuis quelques mois, plusieurs associations sportives beauvaisiennes ont fait connaître à la Ville leur souhait d'implication en temps scolaire au côté des actions menées par nos services. Celles-ci, au nombre de sept actuellement (Académie Beauvaisienne d'Escrime, A.S.B.O., Beauvais Oise Tennis, Beauvais Rugby Club, B.O.U.C. Volley, B.O.U.C. Handball, Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis), bénéficient toutes du personnel diplômé, apte à intervenir auprès des enfants.

Convaincue de l'intérêt que représente la participation du monde associatif dans l'enseignement du sport à l'école, la Ville de Beauvais a initié, depuis mai 2017, la mise en œuvre d'un projet local d'interventions sportives en temps scolaire, réunissant harmonieusement actions municipales et associatives.

Effectif depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, ce dispositif a vocation à se développer dans les années à venir et à intégrer toutes les associations volontaires susceptibles de répondre à la réglementation imposée par l'Éducation Nationale.

Ces interventions présentent évidemment un coût pour les associations sportives (formation d'éducateurs diplômés, achat de matériel spécifique, déplacements, etc...).

Désireuse de soutenir cet élan, la Ville de Beauvais propose donc de créer un dispositif d'aide financière à destination des associations intervenant en temps scolaire.

Une aide forfaitaire fixée à 30€ par séance serait ainsi attribuée pour les projets mis en œuvre par les clubs et validés par l'inspection académique. Un projet d'intervention est construit autour de 6 à 7 séances.

Afin de bénéficier de cette aide, les associations sportives devront présenter à la Ville un projet dans lequel apparaîtront les éléments suivants :

- L'identification complète de l'école et le nom de l'enseignant responsable du projet ;
- L'identification du partenaire sportif, le nom du responsable du projet, le nom de l'intervenant diplômé ;
- Les éléments du projet :

Classes concernées et effectif ;

Lien avec le projet d'école, liens éventuels avec d'autres projets, d'autres établissements ;

Dates ou périodes du projet ;

Lieu de l'intervention ;

Nombre de séances prévues, dans la limite de sept séances (un cycle par projet) ;

Moyens nécessaires en équipements et matériel sportifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le dispositif d'aide financière de la Ville de Beauvais à destination des associations sportives intervenant en temps scolaire à compter de septembre 2017 ;

- de prélever les dépenses correspondantes sur les chapitres budgétaires prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La commission «Sport», réunie le 6 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-7

(RAPPORT RÉF 2018-7)

Sport - Subvention - Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives

Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

La Ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- Association Beauvais Bike : 500€, pour l'organisation à Beauvais d'une manche du championnat départemental UFOLEP de VTT X-country le 1er avril 2018.

- Association Ovalies UniLaSalle : 500€, pour l'organisation le 22 février 2018 à Beauvais d'une conférence à destination des sportifs et des associations dans le cadre des Ovalies 2018.

- Club Canoë kayak du Beauvaisis : 250€, pour l'organisation de la première manche du championnat de National 3 de canoë-Kayak slalom, qui se déroulera à Beauvais les 24 et 25 mars 2018.

- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission «Sport», réunie le 6 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7780

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-26

(RAPPORT RÉF 2018-26)

Sport - Équipements sportifs - Création d'un syndicat intercommunal à vocation unique entre la Ville de Beauvais et la commune de Saint-Martin-le-Nœud pour la réalisation et la gestion d'un terrain de sport en pelouse synthétique

Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La commune de Saint-Martin-le-Nœud, sous l'impulsion de l'A.S. PTT Beauvais, envisage, au sein de son stade municipal, la réalisation d'un terrain de sport en pelouse synthétique permettant la pratique mutualisée du football et du hockey-sur-gazon.

Actuellement, cette installation accueille la section football de l'A.S. PTT Beauvais, club historiquement lié à la commune de Beauvais.

Cette section, qui compte 243 licenciés dont une majorité domiciliée à Beauvais, dispose également de quelques créneaux sur le stade de football stabilisé Louis ROGER, lui permettant ainsi de proposer une offre de football de proximité à la population résidant dans le quartier Saint-Jean.

Le club de l'A.S. PTT a également créé, en 2017, une section de hockey-sur-gazon, composée de licenciés issus du club du BOUC omnisport, dissout en juin 2017, laquelle dispose actuellement de créneaux pour ses entraînements et ses rencontres au stade Marcel COMMUNEAU.

Le développement de la pratique au haut niveau de cette discipline olympique exige aujourd'hui des infrastructures adaptées, en particulier un terrain de pratique en pelouse synthétique.

A cet effet, la section hockey-sur-gazon du club du BOUC omnisport s'est naturellement rapprochée du club omnisport de l'A.S. PTT Beauvais dans l'objectif de faire aboutir le projet de pelouse synthétique mixte football / hockey-sur-gazon pour le stade municipal de Saint-Martin-le-Nœud.

Outre les enjeux importants qu'il représente pour le développement de la pratique du football et du hockey-sur-gazon, ce projet permettrait également de libérer un terrain de jeu au sein du stade Marcel COMMUNEAU, aujourd'hui saturé.

La Ville de Beauvais pourrait ainsi répondre aux besoins exprimés par le club du BRC XV, lequel compte 382 licenciés et ne dispose actuellement que de deux terrains de pratique.

La réalisation de cet équipement sportif est estimée à 900 000€ HT.

Malgré plusieurs mois de travaux et de recherche de partenariat, il s'avère que les ressources de la commune de Saint-Martin-le-Nœud ne lui permettent pas d'assurer le financement de ce projet.

Compte-tenu de l'intérêt que représente la réalisation de ce projet pour le sport beauvaisien, les communes de Beauvais et de Saint-Martin-le-Nœud envisagent désormais de s'unir en créant un Syndicat Mixte à Vocation Unique destiné à créer et à gérer cette installation.

La Ville de Beauvais assumerait un apport en investissement (200 000€), la commune de Saint-Martin-le-Nœud porterait le financement nécessaire aux coûts de fonctionnement annuels (actuellement estimés à 36 000€/an).

Ce schéma permettrait par ailleurs de solliciter un fond de concours de la part de la CAB, à hauteur de 60 000€.

Des aides financières sont également attendues de la part du Conseil Départemental de l'Oise, de la Région des Hauts-de-France, de l'État, de la Fédération Française de Football et de l'A.S. PTT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

de valider le projet de création d'un Syndicat Mixte à Vocation Unique destiné à créer et à gérer le terrain sportif en pelouse synthétique au stade municipal de Saint-Martin-le-Nœud ;

d'adopter les statuts du Syndicat Mixte à Vocation Unique annexés à la présente délibération ;

de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui siégeront au sein du comité syndical ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La commission «Sport», réunie le 6 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Messieurs VIBERT, NEKKAR et TABOUREUX ont été désignés en qualité de délégués titulaires ; Madame CAPGRAS, Messieurs NOGRETTE et SALITOT ont été désignés en qualité de délégués suppléants afin de siéger au sein du comité syndical.

ANNEXE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-18

(RAPPORT RÉF 2018-18)

Archéologie préventive - prise en charge globale de diagnostics

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

Le décret du 3 juin 2004 relatif à la loi du 1er août 2003 sur l'organisation de l'archéologie préventive a permis aux services des collectivités territoriales de réaliser les opérations de diagnostics sur son territoire.

Par la délibération en date du 7 février 2013, la Ville de Beauvais a décidé d'entreprendre les opérations de diagnostics de façon globale (articles 25 et 26 du décret du 3 juin 2004) prescrites sur son territoire et cela pendant une durée de cinq ans.

En effet, à réception des prescriptions notifiées à chaque aménageur (une collectivité ou un privé) par la DRAC des Hauts de France, liées à leur projet d'aménagement, le service archéologique municipal a mis en œuvre les diagnostics correspondants.

Le financement lié à ces opérations de diagnostics est régi par la perception des redevances correspondantes et reversées, depuis 2016, à la Ville sous forme de subvention, par l'État (Ministère de la culture et de la communication).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

de renouveler la prise en charge par la Ville de l'ensemble des opérations de diagnostics prescrites sur son territoire et cela pour une durée de cinq ans à compter de la notification de cette délibération au Préfet de région ;

d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à adresser au Service régional de l'archéologie des Hauts de France la décision de réalisation de l'ensemble des opérations de diagnostics prescrites sur le territoire de Beauvais, selon le modèle ci-joint ;

d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de diagnostics fixant les modalités techniques et d'organisation liées aux interventions du service archéologique municipal avec les aménageurs privés ou publics (convention type annexée).

La commission «Culture», réunie le 8 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7784

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-19

(RAPPORT RÉF 2018-19)

ASCA - Signature de conventions & attribution de subvention pour l'année 2018

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Implantée depuis 1978 au cœur du quartier Argentine, l'Association Culturelle Argentine (ASCA) est un acteur culturel majeur du territoire, soutenu par la Ville de manière constante et significative dans le cadre de sa politique culturelle mais aussi de la politique de la Ville et de divers dispositifs nationaux tels que le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) ou Passeurs d'Images.

Les missions de service public développées par l'ASCA s'organisent autour de deux pôles thématiques : Musiques actuelles et Image. Le projet associatif, commun aux deux pôles, se décline autour des axes suivants : le soutien à la création, la diffusion et l'action culturelle et éducative.

Ainsi, au regard de l'action de l'ASCA et de son intérêt pour le développement culturel de la Ville, celle-ci a souhaité reconduire son soutien à l'association en formalisant pour l'année 2018 une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Cette convention est proposée pour un an seulement, dans l'attente de la signature d'une convention cadre qui associera les principaux partenaires institutionnels de l'ASCA : l'Etat, la Région des Hauts-de-France, le Département de l'Oise et la Ville.

En outre, conformément à l'article L 2122-22 permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, une convention pour la mise à disposition du Centre culturel Argentine sera signée avec l'ASCA pour les 3 prochaines années 2018-2020. Il est précisé que cette occupation ne prend pas en compte les locaux de la médiathèque Argentine gérée par l'Agglomération du Beauvaisis.

De plus, il vous est proposé d'allouer à l'ASCA une subvention de fonctionnement d'un montant de 471 500 € répartie comme suit :

336 500 € pour le fonctionnement de la SMAC - Pôle Musiques actuelles ;

110 000 € pour le fonctionnement du Pôle Image ;

15 000 € pour le dispositif Passeur d'images ;

10 000 € pour l'action liée aux 40 ans de l'ASCA.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;

- d'allouer à l'ASCA, au titre de l'exercice 2018, les subventions définies ci-dessus qui seront prélevées sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La commission «Culture», réunie le 8 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7786

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-20

(RAPPORT RÉF 2018-20)

Convention de partenariat entre l'Ecole d'Art du Beauvaisis (EAB) et le Quadrilatère

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Le Quadrilatère est un établissement culturel de la Ville de Beauvais et l'Ecole d'Art du Beauvaisis est un équipement culturel d'intérêt communautaire géré par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Depuis plusieurs années, ces deux équipements organisent régulièrement des actions en partenariat afin d'optimiser l'accès de leurs publics aux ressources pédagogiques de chacune des structures.

La convention qui vous est proposée, vise à concrétiser ce rapprochement et à se doter d'un cadre propice à approfondir et développer cette collaboration durablement. Elle précise notamment le cadre du partenariat, ses fondements, les liens pédagogiques, culturels et artistiques développés entre les deux équipements.

Dans cette perspective, les deux établissements s'engagent mutuellement :

à accueillir dans le cadre de leurs activités respectives les publics de l'établissement partenaire ;

à assurer leur promotion dans le cadre de leur propre réseau de communication ;

à coopérer autour de leurs programmes artistiques et culturels offrant l'opportunité de partager leurs réseaux, d'ouvrir leurs résidences, formations et expositions aux publics, enseignants et artistes issus de l'établissement

Du point de vue financier, chaque établissement continue à gérer de manière autonome les budgets attribués à leur fonctionnement et à leurs actions. Le cas échéant, une convention de coproduction entre les deux structures permettra de définir les modalités des projets en coproduction.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La commission «Culture», réunie le 8 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ANNEXE

7788

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-21

(RAPPORT RÉF 2018-21)

Le Quadrilatère - Demandes de subventions 2018

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Géré par la Ville depuis 2013, le Quadrilatère propose aujourd'hui une programmation qui s'étend à l'ensemble des disciplines artistiques, tout en valorisant les liens entre patrimoine et création actuelle. Ainsi, le Quadrilatère conduit une dynamique politique d'expositions temporaires en résonance avec l'évolution des pratiques artistiques contemporaines afin d'inscrire le lieu comme un acteur culturel à l'échelle de la région Hauts-de-France.

En 2018, la programmation du Quadrilatère s'articule autour des principales actions suivantes :

MURALNOMAD, une exposition collective sur la tapisserie contemporaine et l'art tissé du 23 février au 19 août 2018

Cette exposition est produite par le Quadrilatère en partenariat avec le Mobilier National et la collaboration de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, du Centre National des Arts Plastiques, du Musée d'art Moderne-Centre Pompidou, du Musée d'art Moderne de la Ville de Paris, ainsi que du FRAC Centre, des mondes dessinés I Frac Picardie, des galeries Art Concept, Jocelyn Wolf, Obadia,... Elle est accompagnée d'un cycle de trois conférences ainsi que d'un programme d'activités de médiation à destination des publics. L'exposition se construit également autour de commande auprès d'artistes associés notamment le designer Dominique Mathieu et le studio de designer graphique SYNDICAT, François Havegeer et Sacha Léopold.

L'ATELIER, cycle de 3 expositions conçues en partenariat avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education du 2 février au 19 août 2018

Le projet pédagogique et culturel du Quadrilatère propose une programmation de trois temps forts autour d'œuvres monumentales ou d'installations des artistes : Pierre Ardouvin, Benjamin Hochart, Morgan Courtois. Les outils de médiation sont pensés avec la participation des écoles d'application et de leurs élèves afin de co-construire des dispositifs en direction d'un large public.

SOL LEWITT

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, un nouvel espace patrimonial prendra place au cœur du Quadrilatère. A cette occasion, le Quadrilatère s'associe avec la Fondation Sol Lewitt pour la production d'un dessin mural de cet artiste américain internationalement reconnu.

HORS LES MURS : exposition à la Maladrerie

Les expositions à la Maladrerie Saint-Lazare visent à valoriser ce site patrimonial remarquable à travers la mise en dialogue de l'histoire et des spécificités du site avec la création contemporaine. En 2018, la programmation se déploie autour de trois thématiques en lien avec la santé et en écho à cette ancienne institution hospitalière, avec l'alimentation en dialogue avec les activités agricoles historiques déployées sur le site et enfin avec le développement durable en relation directe à l'actuel jardin médiéval. Le projet 2018 se construit en partenariat avec la Fondation Francès, l'association Française et l'Institut UniLaSalle et se déploie autour d'une exposition collective, d'un cycle de conférences et d'activités de médiation.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers, aux taux les plus élevés, des partenaires publics notamment l'Etat - DRAC des Hauts-de-France, la Région des Hauts-de-France et le Département de l'Oise, des éventuels partenaires privés et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La commission «Culture», réunie le 8 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- 20 septembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service pour la réalisation d'un film sur l'histoire de la ville, confiée à White Rabbit Pictures, pour le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Les frais correspondants s'élèvent à 13.620 euros TTC.

2- 22 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec GECE pour une étude des publics du Quadrilatère, de la cathédrale Saint-Pierre et du MUDO, dans le contexte de l'exposition « heures italiennes » afin de mieux cerner et déterminer les retombées de cette exposition. La dépense correspondante s'élève à 4.000 euros.

3- 30 octobre 2017 : Passation d'une convention avec Morgan COURTOIS pour la mise à disposition, à titre gratuit, des Ateliers d'Artistes (un studio) dans le cadre d'une résidence à l'école d'art du Beauvaisis.

4- 6 novembre 2017 : Passation d'une convention avec l'association Pantoum pour la programmation du spectacle « Matthiuzes, avec 3 t » à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1.700 euros HT.

5- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention avec Formation et Territoires concernant la participation d'un agent à la formation « les prévisions d'effectifs et la sectorisation scolaire dans l'enseignement élémentaire et maternel ». Les frais correspondants s'élèvent à 990 euros net.

6- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention avec la Fondation INFA Hauts-de-France concernant la participation d'agents à la formation « HACCP ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.500 euros TTC.

7- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention avec le CNFPT concernant la participation d'un agent à la formation « perfectionnement des unités équestres de la police municipale ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.330 euros TTC.

8- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention avec CIRIL concernant la participation d'agents à la formation au logiciel CIRIL. Les frais correspondants s'élèvent à 2.565 euros TTC.

9- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention d'occupation précaire d'une parcelle en nature de terre, à usage agricole au profit de Monsieur Thierry VAN HOOREN. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 230 €.

10- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention d'occupation précaire d'une parcelle à usage de parking de stationnement au profit de Monsieur Raimondo PALMAS. Cette convention est consentie moyennant un loyer annuel de 1.409,55 €.

11- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention d'occupation précaire d'une parcelle en nature de terre, à usage agricole au profit de la SCEA Ferme de Saint-Antoine. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 387 €.

12- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention avec CLEOME concernant la participation de 2 agents à la formation « la taille raisonnée des arbustes d'ornement module 1 ». Les frais correspondants s'élèvent à 720 euros net.

13- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention avec l'association Nationale des Directeurs de l'Education des villes concernant la participation de 2 agents à un congrès. Les frais correspondants s'élèvent à 700 euros TTC.

14- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention avec AFAPI concernant la participation d'un agent à la formation « le permis d'aménager ou l'outil pour la qualité du projet d'aménagement ». Les frais correspondants s'élèvent à 700 euros net.

15- 17 novembre 2017 : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'association A Quoi la Compagnie, pour des représentations théâtrales.

16- 22 novembre 2017 : Passation d'une convention pour la mise à disposition

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

de la Galerie Boris Vian, à titre gratuit, au profit de l'Atelier Pièces Détachées, pour une exposition.

17- 22 novembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'Association SOL'ITINERA pour la réalisation d'un travail de mémoire sur le quartier Saint-Lucien, en préfiguration du projet de renouvellement urbain. Le montant de la prestation s'élève à 1.233 euros TTC.

18- 22 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'Association La Pena Récréative pour l'organisation de prestations de sculpture sur ballons lors des Fées de Noël. Le montant de la prestation s'élève à 500 euros TTC.

19- 23 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec la Société La Voix de vos événements pour une animation intitulée « Soirée Music On Ice » lors des Fées de Noël. Le montant de la prestation s'élève à 300 euros TTC.

20- 23 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec la Société La Voix de vos événements pour l'animation de la soirée inaugurale des Fées de Noël. Le montant de la prestation s'élève à 275 euros TTC.

21- 23 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec la Société La Voix de vos événements pour l'animation de la soirée de lancement du Téléthon. Le montant de la prestation s'élève à 275 euros TTC.

22- 23 novembre 2017 : Passation d'une convention avec la Fédération Nationale de Protection Civile pour la mise en place d'un dispositif de sécurité lors de la soirée de lancement du Téléthon. La prestation est à titre gracieux.

23- 24 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec « la Surintendance » pour la programmation du spectacle « Calixte de Nigremont Homme du Monde » à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 2.848,50 euros TTC.

24- 27 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'Atelier de Marianne pour la mise en place d'un atelier « gourmandise de Noël » à l'occasion des actions de proximité Saint Lucien. Le montant de la prestation s'élève à 72 euros TTC.

25- 27 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec la Compagnie Garin de TriMalice pour la mise en place d'un spectacle intitulé « Rendez-vous avec le père Noël » à l'occasion des actions de proximité Saint Lucien. Le montant de la prestation s'élève à 850 euros TTC.

26- 27 novembre 2017 : Passation de conventions avec LSM Formations concernant la participation d'agents à la formation « intervention à proximité des réseaux : AIPR ». Les frais correspondants s'élèvent à 7.350 euros HT.

27- 27 novembre 2017 : Passation d'une convention avec La Ligue de l'Enseignement concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA Perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 350 euros TTC.

28- 27 novembre 2017 : Passation d'un avenant au marché de travaux de restructuration du pôle enfance Lebesgue -lot 4 (menuiserie intérieure – bardage bois)- avec la société GLODT, afin d'y intégrer les changements demandés liés aux exigences de la Protection Maternelle Infantile, pour un montant de 14.457,80 euros HT, portant ainsi le montant de ce marché à 131.542,60 euros HT.

29- 27 novembre 2017 : Passation d'une convention avec Profiel Events concernant la participation de 2 agents à un séminaire intitulé « 48H du gazon sport pro ». Les frais correspondants s'élèvent à 70 euros TTC.

30- 28 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Maremeleiva Capoeira pour un après-midi danse brésilienne à l'occasion des actions de proximité Saint Jean. Le montant de la prestation s'élève à 798 euros TTC.

31- 28 novembre 2017 : Passation d'un contrat avec la Compagnie les 13 OR I pour la programmation du spectacle « Manège des 1001 nuits » à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 3.800 euros TTC.

32- 29 novembre 2017 : Passation d'un avenant au marché de rénovation du gymnase Raoul Aubaud -lot 9 (VRD clôture)- avec la société CLVRD, afin d'y intégrer une sortie de secours supplémentaire, pour un montant de 2.920 euros HT, portant ainsi le montant de ce marché à 21.446,60 euros HT.

33- 29 novembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un espace sur le domaine public et un local de stockage devant l'Hôtel de Ville, au profit de l'association les Hercui-Liens, pour y accueillir une animation autour des poneys à l'occasion des Fées de Noël.

34- 29 novembre 2017 : Passation d'un avenant au marché de travaux de restructuration du pôle enfance Lebesgue -lot 8 (électricité courants forts et courants faibles)- avec la société SPIE, afin d'y intégrer des améliorations techniques, pour un montant de 11.729,68 euros HT, portant ainsi le montant de ce marché à 216.729,68 euros HT.

35- 29 novembre 2017 : Passation d'un avenant au marché de rénovation du gymnase Raoul Aubaud -lot 1 (maçonnerie)- avec la société VANDENBERGHE, afin d'y intégrer les changements demandés, pour un montant de 4.177,12 euros HT, portant ainsi le montant de ce marché à 75.194,26 euros HT.

36- 29 novembre 2017 : Passation de conventions avec LSM Formations concernant la participation d'agents aux formations « certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : CACES ». Les frais correspondants s'élèvent à 15.800 euros HT.

37- 29 novembre 2017 : Passation d'une convention avec l'association « Il suffit de... » pour l'organisation des Rencontres culturelles à destination des acteurs culturels du territoire, 3 rencontres sont prévues. Le montant de la prestation s'élève à 5.664 euros.

38- 30 novembre 2017 : Passation d'un avenant au marché de travaux de restructuration du pôle enfance Lebesgue -lot 3 (menuiserie extérieure PVC et aluminium)- avec la société DELAHOCHÉ, pour le remplacement de vitrages et châssis suite à des dégradations pendant le chantier, pour un montant de 3.875,00 euros HT, portant ainsi le montant de ce marché à 93.800,00 euros HT.

39- 30 novembre 2017 : Passation d'un avenant au marché de travaux de restructuration du pôle enfance Lebesgue -lot 12 (mobilier de crèche)- avec la société DAILLOT INTERNATIONAL, afin d'y intégrer les changements demandés, pour un montant de moins-value de 1.366,25 euros HT, portant ainsi le montant de ce marché à 39.881,84 euros HT.

40- 30 novembre 2017 : Passation d'un avenant au marché de rénovation du gymnase Raoul Aubaud -lot 5 (électricité)- avec la société TELECOISE afin d'améliorer le système sécurité incendie, pour un montant de 5.181,42 euros HT, portant ainsi le montant de ce marché à 29.542,08 euros HT.

41- 30 novembre 2017 : Passation de conventions avec LSM Formations concernant la participation d'agents aux formations « habilitations électriques ». Les frais correspondants s'élèvent à 5.500 euros HT.

42- 1er décembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du skate park sis 19 rue du Pont Laverdure, au profit de l'association GORIDE.

43- 1er décembre 2017 : Passation d'un avenant n°1 à l'accord-cadre multi-attributaires, concernant l'impression de supports de communication, pour la cession dudit accord-cadre à la société TELLIEZ COMMUNICATION, qui reprend l'ensemble des droits et obligations résultant du présent contrat conclu avec la société ISL. Cet avenant n'induit aucune incidence financière.

44- 8 décembre 2017 : Acceptation d'une indemnisation, par la SMACL, s'élevant à 724,12 € correspondant à des frais d'huissier de justice et honoraires d'avocats engagés par la Ville pour l'exécution du jugement contradictoire du 14 décembre 2015 relatif à l'agression de policiers municipaux.

45- 8 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Pour ma Pomme pour la mise en place d'un spectacle « Poésie Pirate » à l'occasion des actions de proximité Saint Lucien. Le montant de la prestation s'élève à 219 euros TTC.

46- 8 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Les Thérèses pour la Compagnie du Docteur Troll pour la programmation du spectacle « La Magicabine » à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 3.800 euros TTC.

47- 8 décembre 2017 : Acceptation d'une indemnisation de frais, par la SMACL, s'élevant à 788,17 € correspondant à des frais d'huissier de justice et honoraires d'avocats engagés par la Ville pour l'exécution du jugement contradictoire du 16 mars 2016 relatif à l'agression de policiers municipaux.

48- 11 décembre 2017 : Passation d'un accord-cadre pour la fourniture de produits et accessoires d'entretien avec la société SDHE, d'un montant maximum annuel de 70.000 € HT.

49- 11 décembre 2017 : Passation d'une convention d'occupation précaire de parcelles en nature de terre à usage agricole au profit de l'EARL GRATIA. Cette

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 261 €.

50- 11 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'atelier de Guilaine pour la mise en place d'ateliers de découvertes et fabrications d'objets autour du recyclage du carton à l'occasion des actions de proximité Saint Lucien. Le montant de la prestation s'élève à 600 euros TTC.

51- 11 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec Caroline MULLER, Sophrologue, pour l'animation de séances à l'occasion des actions de proximité Saint Lucien. Le montant de la prestation s'élève à 594 euros TTC.

52- 11 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec Rafael Paul-Camus pour la mise en place d'un stage de couture à l'occasion des actions de proximité Saint Lucien. Le montant de la prestation s'élève à 1.140 euros TTC.

53- 11 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec Caroline Pauchant, graphiste, pour la conception et la réalisation graphique de la signalétique du Quadrilatère mais aussi des supports de communication relatifs à la programmation 2018. Le montant de la prestation s'élève à 8.745 euros TTC.

54- 11 décembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec les ateliers de Marianne afin de mettre en place des ateliers de découvertes et de fabrications de pâtisseries pour les actions de proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 480 euros TTC.

55- 11 décembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Rimes Croisés afin de mettre en place des ateliers slam pour les actions de proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 540 euros TTC.

56- 12 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise pour la mise en place d'une formation aux premiers secours pour le Blog 46. Les frais correspondants s'élèvent à 550 euros TTC.

57- 12 décembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet, au profit de l'association « pour le rayonnement du violoncelle », afin de lui permettre de réaliser ses missions.

58- 12 décembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de classe, équipée du mobilier et matériel courant, de l'école élémentaire Fidèle Bordez, au profit de l'IME « Les Pastels », pour l'implantation d'une classe externalisée.

59- 13 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Beauvais Pancrace Team pour la mise en place d'un stage d'initiations au pancrace à l'occasion des actions de proximité Argentine. Le montant de la prestation s'élève à 500 euros TTC.

60- 13 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association « Savoir Apprendre » pour la mise à disposition de l'exposition « Biodiversitez » pour le service Coordination des Activités Educatives H2O. Le montant de la prestation s'élève à 5.160 euros TTC.

61- 13 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec la Compagnie « Comme dans la... » pour la programmation du spectacle « La (petite) minute du papillon » à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 2.592 euros TTC.

62- 14 décembre 2017 : Droit de préemption urbain sur le local commercial situé à l'angle de la rue Jean Moulin et de la rue de Champagne, cadastré section ZA n°278 et 503, appartenant à Mesdames RICHARD qui ont manifesté leur intention de vendre, au prix de 200.000 €. En effet cette acquisition serait un atout dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier Argentine et de la requalification de la Place de France.

63- 14 décembre 2017 : Passation d'un contrat de maintenance du logiciel Avenio avec la société D'I'X pour une durée d'un an. Le montant de la dépense annuelle s'élève à 830 € HT.

64- 14 décembre 2017 : Passation d'un avenant n°5 au contrat flotte automobile avec la SMACL, prenant en compte les changements intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés jusqu'au 5 décembre 2017, la prime complémentaire s'élève donc à 2.614,61 €.

65- 15 décembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Volumes concernant la création de nouveaux outils d'interprétation (maquettes) du patrimoine au sein du Quadrilatère. La dépense correspondante

s'élève à 17 136 euros TTC.

66- 15 décembre 2017 : Passation de marchés pour l'acquisition de véhicules avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : 2 véhicules benne empirole neufs destinés au service Parcs et Jardins

Ets LENORMANT, pour un montant de 86.500 € TTC

Lot 2 : 2 fourgonnettes d'occasion destinées au service Propreté Urbaine

Garage de la Piscine (Fiat), pour un montant de 28.100 € TTC

Lot 3 : 1 nacelle neuve VL panier d'élagage 20 M destinée au service Parcs et Jardins

Sté LVM NACELLES, pour un montant de 76.680 € TTC

Lot 4 : 3 camionnettes L1H1 d'occasion destinées aux services Propreté Urbaine et Parcs et Jardins

Garage de la Piscine (Fiat), pour un montant de 65.904,81 € TTC

67- 15 décembre 2017 : Passation d'un marché de travaux de démolition des bâtiments du 10 rue Emmaüs avec la société EURODEM DESAMIANTAGE, pour un montant de 53.680,30 euros HT.

68- 15 décembre 2017 : Passation d'un contrat de maintenance, avec la société CIRIL SAS, des progiciels élections « élection - état civil – affaires scolaires et petite enfance », pour une durée d'un an. La dépense correspondante s'élève à 15.245 euros HT.

69- 15 décembre 2017 : Passation d'un contrat de maintenance, avec la société I.N.M.C. – IDEATION INFORMATIQUE, du logiciel FOLLOWIN, pour une durée d'un an.

70- 15 décembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux de la structure Ecospace au profit de l'association « Collembole et Cie », pour leur permettre d'organiser des actions d'éducation à l'environnement.

71- 18 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise « Canal Bleu Productions » pour une prestation « Les Friandises du Roi », pour un montant de 2.450 euros TTC.

72- 18 décembre 2017 : Passation d'un avenant au contrat de maintenance du logiciel PLANITECH Essentiel : gestion & planning des ressources partagées avec la société LOGITUD afin d'opérer le transfert dudit contrat vers la société JES PLAN. Toutes les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

73- 18 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise « Canal Bleu Productions » pour une prestation « Les Transformers », pour un montant de 1.450 euros TTC.

74- 18 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise « Canal Bleu Productions » pour une prestation « Savonnier », pour un montant de 2.550 euros TTC.

75- 18 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise « Canal Bleu Productions » pour une prestation musicale « BCB », pour un montant de 1.500 euros TTC.

76- 19 décembre 2017 : Mise à jour des modalités de la régie de recettes « encaissement du produit des photocopies des documents administratifs » instituée auprès du service documentation-archives.

77- 19 décembre 2017 : Mise à jour des modalités de la régie de recettes « concession dans les cimetières » instituée auprès du service à la population - réglementation.

78- 20 décembre 2017 : Passation d'un marché de fourniture de services et de télécommunication fixe : accès analogiques et services à valeur ajoutée, avec la société SEWAN ENTREPRISE. Le marché est en accord-cadre à prix unitaire et à bons de commande sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

79- 20 décembre 2017 : Passation d'une convention, avec la société Photomaton SAS, pour la mise à disposition d'une cabine photo dans le hall de la mairie.

80- 21 décembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition du stade Pierre Brisson au profit de l'association U.S.M. de Senlis, dans le cadre de l'organisation d'un match de football comptant pour la 32ème de finale de Coupe

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

de France.

81- 21 décembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des installations du stade Pierre Brisson au profit de l'ASBO, dans le cadre de la saison sportive 2017/2018.

82- 21 décembre 2017 : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition des équipements du boulodrome Kennedy au profit de l'association Centre Sportif Saint Lucien Beauvais, modifiant les dispositions de l'article 5 : conditions d'utilisation – mise à disposition de créneaux, et de l'article 7 : entretien, maintenance, réparations diverses, fonctionnement – engagements du club.

83- 21 décembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des installations du stade Pierre Brisson au profit de l'association Beauvais Rugby Club, dans le cadre de la saison sportive 2017-2018.

84- 22 décembre 2017 : Passation d'une convention de mandat avec la société Beauvais Stationnement pour la gestion du stationnement payant sur voirie dans le cadre d'une DSP.

85- 22 décembre 2017 : Passation d'un contrat avec Pierre COMBARNOUS, conteur-artiste, pour la mise en place d'un spectacle « Contes Bio » pour les actions de proximité Argentine. La dépense correspondante s'élève à 1.250 euros TTC.

86- 28 décembre 2017 : Passation d'une convention d'accès à « mon compte partenaire » avec la CAF, mis en œuvre techniquement par la CNAF, permettant de fixer le montant de la participation des familles au fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

87- 28 décembre 2017 : Passation d'un marché de travaux avec la société TOKHEIM SERVICES France concernant le remplacement de la cuve à carburant situé au 78 rue de Tilloy dans les locaux du pôle technique opérationnel.

88- 29 décembre 2017 : Passation d'un marché de mission d'études de faisabilité et de viabilité d'un équipement à vocation culturelle avec la société PREMIER ACTE PROGRAMMATION, pour un montant de la tranche ferme de 14 400,00 euros HT et un montant de la tranche optionnelle de 2 700,00 euros HT.

89- 29 décembre 2017 : Passation d'un avenant renouvelant la convention de mise à disposition du complexe tennistique pour une durée de trois ans au profit de l'association Beauvais Oise Tennis.

90- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or Lam Sai Wing pour une intervention ludique « capoeira » dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH DEMAT. La dépense correspondante s'élève à 175 euros TTC.

91- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or Lam Sai Wing pour une intervention d'initiation à la « danse du lion » dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH L'ASTUCE. La dépense correspondante s'élève à 150 euros TTC.

92- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association CULTURE COULEURS pour une initiation aux percussions africaines dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH L'ASTUCE. La dépense correspondante s'élève à 300 euros TTC.

93- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association L'ATELIER LES PETITES MAINS pour un atelier poterie dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LA SALAMANDRE. La dépense correspondante s'élève à 280 euros TTC.

94- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association LA BATOUDE pour des ateliers « cirque » dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LES SANSONNETS. La dépense correspondante s'élève à 350 euros TTC.

95- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec Madame Nathalie DEVEY pour des ateliers de sophrologie dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LES SANSONNETS. La dépense correspondante s'élève à 375 euros TTC.

96- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec Madame Anaëlle VEYS pour des interventions ludiques d'initiation à la danse dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LES CIGALES. La dépense correspondante s'élève à 180 euros TTC.

97- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association LA BATOUDE pour une initiation à l'art du cirque, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LE PETIT SALON. La dépense correspondante s'élève à 525 euros TTC.

98- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association DEMO O PERCU pour une initiation à la percussion, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH CŒUR DE MOMES. La dépense correspondante s'élève à 490 euros TTC.

99- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or Lam Sai Wing pour une intervention ludique « capoeira », dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LE PETIT LION. La dépense correspondante s'élève à 210 euros TTC.

100- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association THEATRAL EL MECHALY ALICE pour une initiation à la pratique théâtrale, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LA PETITE SIRENE. La dépense correspondante s'élève à 162,50 euros TTC.

101- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association L'ATELIER LES PETITES MAINS pour l'organisation d'un atelier d'argile, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH DEMAT. La dépense correspondante s'élève à 280 euros TTC.

102- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association L'ECHIQUIER BEAUVAISIEN pour l'organisation d'un atelier d'échec, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LE NAUTILUS. La dépense correspondante s'élève à 245 € TTC.

103- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association LA BOITE AUX SIGNES pour l'organisation d'ateliers de communication avec les mains, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LA BUISSONNIERE. La dépense correspondante s'élève à 180 euros TTC.

104- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or Lam Sai Wing pour une intervention d'initiation à la zumba, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH NAUTILUS. La dépense correspondante s'élève à 210 euros TTC.

105- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association Les ATELIERS DE MARIANNE pour des ateliers de confection de pâtisserie, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH CŒUR DE MOMES. La dépense correspondante s'élève à 360 euros TTC.

106- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or Lam Sai Wing pour l'organisation d'un atelier « maculé », dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LE PETIT PRINCE. La dépense correspondante s'élève à 175 euros TTC.

107- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association COMPAGNIE D'ARC JEANNE HACHETTE pour l'organisation des ateliers d'initiation au tir à l'arc, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LA SALAMANDRE. La dépense correspondante s'élève à 105 euros TTC.

108- 5 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'ACADEMIE BEAUVAISIENNE D'ESCRIME pour l'organisation de séances d'initiation à l'escrime, dans le cadre des rythmes scolaires de la période 3 de l'ALSH LE PETIT LION. La dépense correspondante s'élève à 336 euros TTC.

109- 5 janvier 2017 : Acceptation d'une indemnisation, par la PNAS « dommages aux biens », s'élevant à 1.175,28 € correspondant à la remise en état d'un sinistre survenu sur la clôture des Jardins Familiaux de Notre Dame du Thil.

110- 8 janvier 2018 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch au profit de l'association Les Croquenotes et Faim d'Histoires, pour l'organisation de concerts.

111- 9 janvier 2018 : Passation d'une convention avec le Centre de Formation Professionnel d'Agent conducteur de chien de sécurité concernant la participation de 2 agents à la formation « conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 7.200 euros TTC.

112- 11 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'association Essentiel Style pour la mise en place de séances de danse HIP-HOP dans le cadre du projet « la Rue est vers l'Art » pour les actions de proximité Argentine. La dépense correspondante s'élève à 1.140 euros TTC.

113- 11 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec EL MECHALY Alice pour la mise en place de filage théâtral pour les actions de proximité Argentine. La dépense correspondante s'élève à 200 euros TTC.

114- 11 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec le Fitness Club Beauvaisien pour la mise en place d'initiations de zumba pour les actions de proximité Argentine. La

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

dépense correspondante s'élève à 855 euros TTC.

115- 11 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec les Petits bilingues pour la mise en place de cours d'anglais pour les actions de proximité Argentine. La dépense correspondante s'élève à 1.174,80 euros TTC.

116- 11 janvier 2018 : Passation de contrats avec EL MECHALY Alice pour la mise en place de cours de théâtre en anglais pour les actions de proximité Argentine. La dépense totale correspondante s'élève à 2.175 euros TTC.

117- 11 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'école du Dragon d'or pour la mise en place d'un stage de Capoeira pour les actions de proximité Argentine. La dépense correspondante s'élève à 525 euros TTC.

118- 11 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'école du Dragon d'or pour la mise en place d'un stage de boxe sanda pour les actions de proximité Argentine. La dépense correspondante s'élève à 375 euros TTC.

119- 11 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec l'école du Dragon d'or pour la mise en place d'un stage de boxe chinoise pour les actions de proximité Argentine. La dépense correspondante s'élève à 450 euros TTC.

120- 11 janvier 2018 : Passation d'un avenant n°1 au marché de réalisation de travaux d'entretien et la réalisation de travaux neufs courants sur voirie, enrobés, éclairage public, ouvrages divers, clôtures et asphalte –lot 3 travaux d'éclairage public- avec la société CORETEL EQUIPEMENTS SAS, afin d'intégrer des prix complémentaires au bordereau des prix unitaires du marché.

121- 15 janvier 2018 : Passation de contrats avec EL MECHALY Alice pour la mise en place de séances supplémentaires de cours de théâtre pour les actions de proximité Argentine. La dépense totale correspondante s'élève à 87,50 euros TTC.

122- 15 janvier 2018 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la structure Ecospace au profit du Conseil départemental de l'Oise, dans leurs actions en matière de développement durable.

123- 16 janvier 2018 : Acceptation d'indemnisation par la SMACL, contrat « responsabilité civile, protection fonctionnelle des agents » s'élevant à 500 €, correspondant à des honoraires d'avocats engagés par la Ville pour l'exécution d'une ordonnance du 24 août 2016 relatif à l'agression de policiers municipaux.

124- 16 janvier 2018 : Acceptation d'indemnisation par la SMACL, contrat « responsabilité civile, protection fonctionnelle des agents » s'élevant à 649 €, correspondant à des honoraires d'avocats engagés par la Ville pour l'exécution du jugement contradictoire du 21 novembre 2016 relatif à l'agression de policiers municipaux.

125- 16 janvier 2018 : Acceptation d'indemnisation par la SMACL, contrat « responsabilité civile, protection fonctionnelle des agents » s'élevant à 649 €, correspondant à des honoraires d'avocats engagés par la Ville pour l'exécution du jugement contradictoire du 12 février 2016 relatif à l'agression d'un gardien au Plan d'Eau du Canada.

126- 16 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec le FRAC Centre Val de Loire pour le prêt d'une œuvre, dans le cadre de l'exposition MuralNomad organisée au Quadrilatère. La valeur d'assurance de l'œuvre est fixée à 80.000 euros.

127- 16 janvier 2018 : Passation d'un contrat avec le Musée d'Art Moderne pour le prêt d'œuvres, dans le cadre de l'exposition MuralNomad organisée au Quadrilatère. La valeur totale d'assurance des œuvres est fixée à 160.000 euros.

128- 17 janvier 2018 : Passation d'un marché de travaux de rénovation du gymnase Raoul Aubaud avec la société LA CROISEE DES ARTS, pour un montant de 9.349,17 euros HT.

129- 18 janvier 2018 : Passation d'une convention avec LK PROMOTION pour la réalisation d'une opération archéologique préventive de diagnostic par le service Archéologique Municipal, sur un terrain situé 2, place du Franc Marché (phase2).

130- 19 janvier 2018 : Passation d'un contrat de maintenance minimal, avec la société ORONA, de l'ascenseur du pôle enfance Lebesgue, pour un montant de 1.249,74 euros HT.

131- 22 janvier 2018 : Fin de la régie d'avances permanente à fonctionnement temporaire pour le « festival Pianoscope », à compter du 15 février 2018.

132- 23 janvier 2018 : Modification de la régie d'avances « cachet des artistes », qui se nomme désormais « organisation des spectacles » mais demeure installée à

l'espace culturel François Mitterrand.

133- 24 janvier 2018 : Passation d'un accord-cadre pour la fourniture de produits frais dans les ALSH et les crèches municipales, avec la société Supermarchés Match. L'accord-cadre est à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50.000 € HT.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

MME LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19h50

ANNEXE

